

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire
Séance du 06 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le six février, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège de la CCVE, Parvis des Communautés à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE (91610), sous la présidence de M. Patrick IMBERT.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de votants pour les délibérations n° 01-2024 : 48 votants

Nombre de votants pour les délibérations n° 02-2024 à n° 05-2024 : 50 votants

Nombre de votants pour les délibérations n° 06-2024 à n° 08-2024 : 48 votants

Nombre de votants pour les délibérations n° 09-2024 : 50 votants

Nombre de votants pour les délibérations n° 10-2024 : 48 votants

Présents : 44

AUVERNAUX : Wilfrid HILGENGA,

BALLANCOURT-SUR-ESSONNE : Patrick IMBERT, Jacques MIONE, Marc NICOL, Michel TERRIER, Dominique TREHARD, Claudine TURON,

BAULNE : Xavier GUILBERT,

CERNY : Marie-Claire CHAMBARET, François LACOMME, Alain VUITRY,

CHAMPCUEIL : Sandrine JACQUET, Nathalie MOURLAN, François PLANTE,

CHEVANNES : Sami BEN OUADA (*arrivée pour le vote de la délib. n° 02-2023*), Marie FERNANDES-BOUDOT (*arrivée pour le vote de la délib. n° 02-2023*),

D'HUISON-LONGUEVILLE : Jean-Christophe HARDY (*départ avant le vote de la délib. n° 06-2023*), Edith VINO (*départ avant le vote de la délib. n° 06-2023*),

ECHARCON : Gérard RASSIER,

FONTENAY-LE-VICOMTE : Valérie MICK RIVES,

GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE : Gilles LE PAGE,

ITTEVILLE : Laëtitia COLONNA DE LECA CRISTINACCE, François PAROLINI,

LA FERTE ALAIS : Hervé FRANEL,

LEUDEVILLE : Marie-Agnès FAIX, Jean-Pierre LECOMTE,

MENNECY : Dora ANNABI, Anne-Marie DOUGNIAUX, Xavier DUGOIN, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Alain LE QUELLEC, Patrick POLVERELLI, Jouda PRAT, Jean-Paul REYNAUD,

NAINVILLE LES ROCHES : Frédéric MOURET,

ORMOY : Jacques GOMBAULT, Maria Alexandra GONCALVES,

ORVEAU : Bruno DOURRIEZ,

SAINT-VRAIN : Christian DUPRE,

VAYRES-SUR-ESSONNE : Jocelyne BOITON,

VERT-LE-GRAND : Nicole PRIGENT, Jean-Claude QUINTARD,

VERT-LE-PETIT : Vincent BERNIER, Laurence BUDELOT.

Pouvoirs : 06

Corinne CORDIER donne pouvoir à Patrick IMBERT,

Claude GARRO donne pouvoir à Alain LE QUELLEC,

Yoann MARFA-ANGLADA donne pouvoir à Valérie MICK-RIVES,

Mariannick MORVAN donne pouvoir à Hervé FRANEL,

Marie-José PERRET donne pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX,

Annie PIOFFET donne pouvoir à Marie-Claire CHAMBARET.

Absents : 05

ITTEVILLE : Françoise GUILLARD, Alexandre SPADA,

LA FERTE ALAIS : Laure CHENU,

SAINT-VRAIN : Louis LANGLET,

VERT-LE-PETIT : Jean-Michel LEMOINE.

Secrétaire de séance : Gilles LE PAGE.

Les délibérations sont présentées dans l'ordre de vote des élus en séance.

FINANCES

Délibération n° 03-2024 : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et débat d'orientation budgétaire 2024 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

La loi du 7 août 2015, portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (Loi NOTRe) précisée par le décret du 24 juin 2016 n°2016-841, a voulu accentuer l'information des élus communautaires en matière d'orientation budgétaire. Cette information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Ce débat doit permettre au conseil communautaire de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2024 voire au-delà pour certaines opérations et actions identifiées. Ce débat doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers communautaires sur l'évolution financière de l'établissement en tenant compte des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à délibérer pour :

Prendre acte et approuver le rapport sur les orientations budgétaires concernant le budget principal de la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour l'année 2024.

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le projet de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 relatif au Rapport d'Orientation Budgétaire,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire,

Vu le rapport de présentation sur les orientations budgétaires 2024 concernant le budget principal annexé à la présente délibération et adressé aux membres du Conseil Communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne adoptés par le Conseil Communautaire les 16 septembre 2017 et 14 novembre 2017, consacrés par un arrêté préfectoral n°2018-PREF-DRCL/086 du 28 février 2018,

Considérant la nécessité de débattre dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif des grandes orientations budgétaires,

Considérant que ce débat permet aux membres du Conseil Communautaire de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Vu l'avis des membres de la Commission Finances du 29 janvier 2024,

Vu l'avis des membres du Bureau Communautaire en date du 30 janvier 2024,

**Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,
En charge des Finances,
Après avoir délibéré,**

PREND ACTE du débat sur les orientations budgétaires concernant le budget principal de la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour l'année 2024.

APPROUVE le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité pour l'année 2024, ci-annexé.

Pour		43
Contre	Vincent BERNIER, Laëtitia COLONNA DE LECA CRISTINACCE, Marc NICOL, François PAROLINI, Patrick POVERELLI.	05
Abstention	Nicole PRIGENT.	01

Fait et délibéré aux jours, mois et an que dessus
Fait à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE, le 07/02/2024.


Le Président
Patrick IMBERT
Le secrétaire de séance
Gilles LE PAGE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et de son affichage ou publication le

Le Président
Patrick IMBERT

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024 ET SES INCIDENCES.....	7
I. Un contexte macroéconomique marqué par une baisse de l'inflation mais une situation dégradée pour les collectivités.....	7
a. Le contexte économique mondial.....	7
b. Le contexte économique européen	8
c. Le contexte économique national.....	8
d. Le contexte économique des finances locales	9
II. Les principales orientations du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024.....	12
a. Le cadre de l'élaboration du budget 2024	12
b. Principales mesures du PLF 2024 pour les collectivités locales	13
PREVISIONS DES RESULTATS 2023 ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024	17
I. Résultats prévisionnels 2023.....	17
II. Objectifs 2024.....	17
a. Objectifs pour l'année 2024	17
b. Les orientations budgétaires qui en découlent.....	18
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	20
I. Fiscalité.....	20
a. Dépenses fiscales.....	20
b. Recettes fiscales (hors taxes affectées).....	21
II. Transferts financiers aux communes	26
III. Services à la population de proximité	27
a. Espace France Services (EFS)	27
b. Santé.....	28
c. Aide à la personne.....	30
d. Insertion	32
e. Cohésion sociale	33
f. Conservatoire	34
g. Culture	35
h. Médiathèque de La Ferté Alais.....	38
i. Sport	39
IV. Le développement du territoire	42
a. La promotion du tourisme.....	42
b. Développement durable et GEMAPI	43
c. Agriculture	44
d. Mobilité – Transport.....	46
e. Développement économique et commerce de proximité	48

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

f.	Le SCOT-PCAET	50
g.	Urbanisme	51
h.	Petites Villes de Demain.....	52
i.	Développement territorial	52
j.	Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN).....	53
k.	La vidéoprotection	53
V.	Services techniques et entretien du patrimoine.....	53
a.	Aires d'accueil des gens du voyage	53
b.	Déchets Ménagers.....	54
c.	Siège de la CCVE et EFS	54
d.	Services techniques	54
VI.	Fonctions support.....	55
a.	La communication institutionnelle et les cérémonies	55
b.	Systèmes d'information	55
c.	Ressources Humaines.....	56
d.	Administration générale et moyens généraux.....	56
e.	Affaires juridiques	57
f.	Finances.....	57
VII.	Jeux olympiques 2024	57
VIII.	Les Ressources Humaines.....	59
	EVOLUTION ET MAITRISE DE LA DETTE	65
	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	68
I.	Fonds de concours.....	68
II.	Principaux projets à venir en 2024.....	68
a.	Aménagement du territoire	68
	La Requalification des entrées de villes (Baulne, Cerny, Itteville, La Ferté Alais)	69
	Gare routière Lycée Alexandre Denis – Cerny.....	69
	Zones d'activités économiques :	70
	SCOT-PCAET :	70
	L'ex Base Aérienne 217 :	71
	Le plateau de l'Ardenay :	71
	Opération de revitalisation du Territoire (ORT) :	71
b.	Equipements et infrastructures sportives	72
	Halle de sports – D'Huisson-Longueville.....	72
	Gymnase de Mennecy :	73
	Piste d'athlétisme :	73
c.	Autres programmes.....	73
	La vidéoprotection :	73
	Systèmes d'information :	74

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1, L.5211-36 et L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir, y compris les engagements pluriannuels envisagés, doit se dérouler dans un délai deux mois précédant l'examen du budget primitif. Celui-ci vise à préfigurer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et informer le Conseil communautaire sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le débat qui doit avoir lieu sur la base du rapport de présentation joint participe directement à l'élaboration du budget primitif pour 2024 qui traduira les orientations politiques de la CCVE dans ses différents domaines d'intervention.

Le Débat d'Orientations Budgétaires ne revêt pas de caractère décisionnel, et n'est donc pas soumis au vote du Conseil communautaire, contrairement au Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), obligatoire pour les collectivités de plus de 10.000 habitants, et soumis au vote.

Il constitue donc un élément du cycle annuel d'élaboration budgétaire au même titre que le budget primitif (BP) et le compte administratif (CA) de fin d'exercice qu'il précède. Pour autant, considéré isolément, ce document ne saurait se suffire à lui-même dans la mesure où il doit nécessairement s'inscrire dans une démarche pluriannuelle mettant en perspective les orientations à moyen et long terme de l'EPCI. Ce management des finances locales demeure d'autant plus une nécessité que le contexte public est de plus en plus incertain, requérant à la fois des projections les plus exhaustives possibles en même temps qu'une souplesse de gestion et une réactivité indispensables.

Aussi, la structuration d'une programmation pluriannuelle financière et des investissements (PPI) devient un enjeu d'importance duquel découle la capacité de l'établissement à pouvoir se développer et se projeter. Cet impératif de dépassement du seul cadre d'exécution budgétaire annuel se trouve en outre complété par le développement d'un pilotage du budget par politiques publiques et par leur évaluation.

Le ROB doit comporter les informations suivantes (article D.2312-3 du CGCT) :

- Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles de dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matières de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi qu'en les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme,

- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel, se rapporte le projet de budget.

Ces informations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

De même, pour les collectivités de plus de 10.000 habitants, le rapport présenté par le Président au Conseil communautaire, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- A la structure des effectifs et son évolution ;
- Aux dépenses de personnel, et leur évolution, comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- A la durée effective du travail dans la collectivité ;

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité.

Par ailleurs, les lois de programmation des finances publiques successives prévoient qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité locale présente ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le rapport présenté comme support à ce débat, retrace donc les éléments essentiels de la politique budgétaire suivie par les élus et les hypothèses retenues pour construire et équilibrer les budgets primitifs 2024 des budgets principal et annexes.

La présente note a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil communautaire programmée le 2 avril pour le vote du budget primitif 2024.

Le débat, retranscrit dans le procès-verbal de la séance, doit donner lieu à une délibération. Celle-ci doit être mise en ligne sur le site internet, s'il existe, après adoption de la délibération à laquelle elle se rapporte (articles L.2313-1, L.3313-1, L.4313-1 du CGCT). Cet acte n'emporte pas de caractère décisionnel. Cependant une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.

Conformément à la nécessité de préparer le cycle budgétaire, une note de cadrage a été remise à l'ensemble des services de l'établissement. Cette note fait état des enjeux, du calendrier d'élaboration et de la méthodologie collective mise en œuvre. Pour 2024, la note de cadrage a tenu compte du contexte inflationniste impactant fortement certaines dépenses de fonctionnement malgré la mobilisation de l'ensemble des services de la CCVE, et de l'impact des charges induites par la gestion de nouveaux services et équipements : la reprise de la médiathèque de La Ferté Alais (sur une année complète) ainsi que l'ouverture au public du gymnase intercommunal de Mennecy. Dans ce contexte, afin de poursuivre les investissements inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), il est proposé d'atteindre pour le budget 2024 une épargne de gestion estimée 3,5 M€ avant clôture du BP 2023, sans avoir recours à l'emprunt.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Enfin, le Budget Primitif 2024 qui sera établi à l'issue du DOB, devra répondre au mieux aux préoccupations de la population du territoire, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2024 et plus globalement de la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027, ainsi que la situation financière locale.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

ET SES INCIDENCES

I. Un contexte macroéconomique marqué par une baisse de l'inflation mais une situation dégradée pour les collectivités

a. Le contexte économique mondial

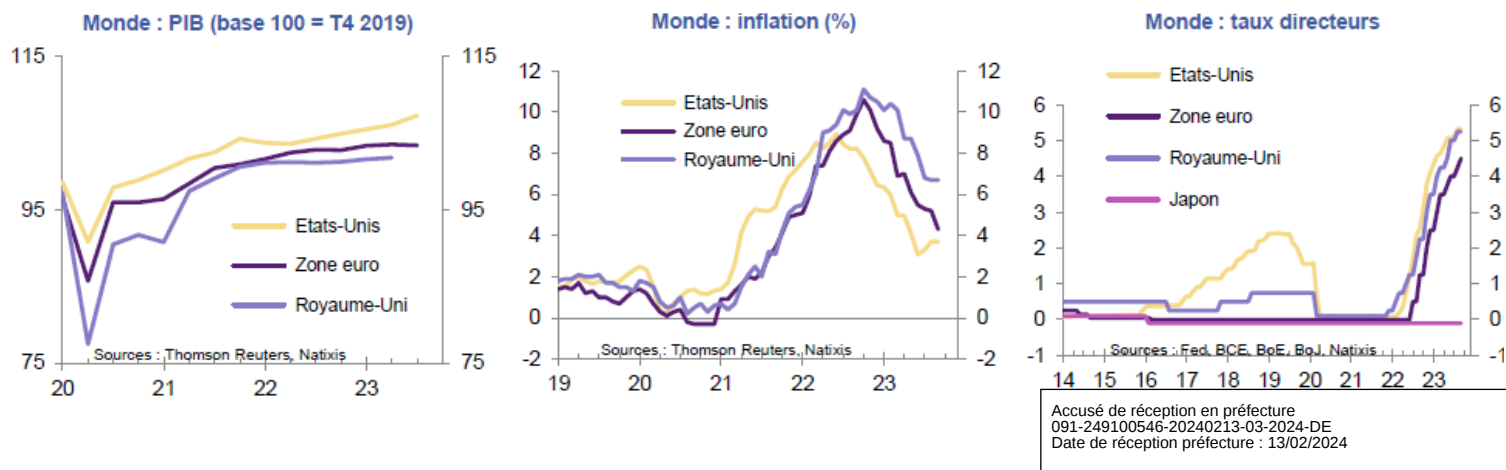
Le début d'année 2023 a été plus dynamique que prévu, favorisé par la baisse des prix de l'énergie et la réouverture de la Chine. Pour autant, la croissance mondiale a été ralentie. L'effet du resserrement des politiques monétaires est devenu de plus en plus visible, la confiance des entreprises et des consommateurs s'est dégradée et le rebond observé en Chine s'est estompé. La croissance du PIB mondial est annoncée à environ 2,7 % en 2024.

Aux États-Unis, la croissance annuelle du PIB devrait ralentir et passer à 1,3 % en 2024. Dans la zone euro, où la demande est déjà faible, la croissance du PIB devrait se redresser légèrement pour atteindre 1,1 % en 2024. En Chine, la croissance devrait être relativement modérée avec 4,6 % en 2024.

L'inflation devrait baisser progressivement en 2024, mais rester supérieure aux objectifs des banques centrales dans la plupart des économies. Dans les économies du G20, l'inflation globale devrait tomber à 4,8 % en 2024.

L'incertitude entourant la taille et la rapidité de la transmission de la politique monétaire constitue une source de préoccupation majeure, de même que la persistance de l'inflation. Les effets négatifs de la hausse des taux d'intérêt pourraient s'avérer plus forts que prévu. Les taux directeurs semblent avoir atteint un pic, ou en être proches, dans la plupart des économies, notamment aux États-Unis et dans la zone euro. Par ailleurs, un ralentissement plus marqué que prévu en Chine constitue un autre risque majeur qui affecterait la croissance de la production partout dans le monde.

Enfin, les gouvernements sont confrontés à une montée des tensions budgétaires provoquée par l'alourdissement de la dette et les surcroûts de dépenses liés au vieillissement des populations, à la transition climatique et à la défense.



b. Le contexte économique européen

En Europe, la reprise a été mise à mal par la crise énergétique qui a suivi le déclenchement de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine. Le rebond du PIB observé après la pandémie s'est estompé à mesure que les effets de la guerre se faisaient sentir, poussant à la hausse les prix de l'énergie et provoquant de nouvelles perturbations dans les chaînes d'approvisionnement.

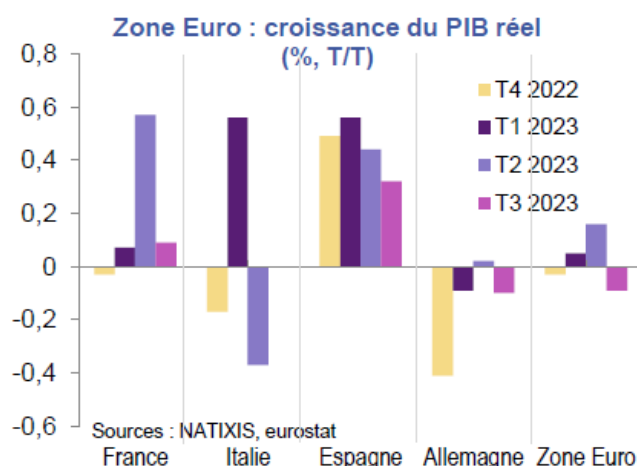
L'augmentation des prix de l'énergie et des produits alimentaires a nourri l'inflation, amenant la Banque Centrale Européenne à resserrer sa politique monétaire. L'inflation s'est généralisée, soulignant la nécessité de maintenir une orientation monétaire et budgétaire restrictive.

À terme, la baisse des prix de l'énergie et le redressement de la consommation privée permettront à la croissance de repartir progressivement, mais le niveau élevé des taux d'intérêt continuera de peser sur l'investissement privé. Une nouvelle flambée des prix de l'énergie pourrait raviver la crise énergétique.

Les mesures visant à atténuer la crise énergétique ont eu pour effet de creuser encore davantage la dette publique, et elles devraient être mieux ciblées puis, à terme, supprimées, même si les prix de l'énergie ne baissent pas.

Tableau 1. La croissance a ralenti dans la zone euro

	2021	2022	2023	2024
PIB réel (variation en %)	5.5	3.5	0.9	1.5
Consommation privée (variation en %)	3.7	4.4	0.2	1.5
Formation brute de capital fixe (variation en %)	3.6	3.7	0.6	1.4
Indice des prix à la consommation harmonisé (variation en %)	2.5	8.3	5.8	3.2
Taux de chômage (%)	7.7	6.7	6.7	6.6
Solde budgétaire (% du PIB potentiel)	-3.5	-3.0	-2.4	-2.1
Dette publique (définition de Maastricht, % du PIB)	97.3	93.2	92.3	92.0



c. Le contexte économique national

Suite aux multiples chocs auxquels l'économie française a été confrontée en 2022 (crise de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine, poussée inflationniste inconnue depuis les années 1980, forte remontée des taux d'intérêt), elle résiste jusqu'ici. En effet, le soutien public a permis aux ménages d'amortir en partie les chocs de prix et aux entreprises de préserver à peu près leur trésorerie. Par ailleurs, l'adaptation de la demande de l'énergie et une réorientation géographique des approvisionnements européens en gaz a permis le retournement des prix de l'énergie à l'automne 2022 (notamment du gaz et de l'électricité).

Le marché du travail est ainsi resté porteur (dopé en France par les mesures en faveur de l'apprentissage), avec un taux de chômage à 7,2 % au 2ème trimestre 2023, un point plus bas que son niveau d'avant la crise sanitaire (fin 2019). Les ménages ont également conservé un taux d'épargne élevé (18,8 % au 2ème trimestre 2023), bien supérieur à celui qui prévalait fin 2019.

Admise en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Sur le front de l'inflation, une décélération s'est amorcée au printemps (+ 4,8 % en glissement annuel en août 2023 contre un pic à 6,3 % en février) sous l'effet notamment du reflux des prix des produits pétroliers. Par rapport à d'autres pays, la France s'est distinguée par une inflation plus limitée en 2022, grâce au bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement. À l'inverse, la hausse du tarif réglementé du gaz en janvier 2023, puis de celui de l'électricité en février et en août, a exercé une pression haussière, d'autant que le prix du pétrole s'est de nouveau un peu tendu à l'été 2023 du fait d'une réduction de l'offre des pays producteurs.

Affichant toujours un niveau élevé sur un an, la hausse des prix des produits alimentaires a commencé néanmoins à ralentir. La détente sur les chaînes d'approvisionnement et le reflux des prix de l'énergie commencent aussi à se traduire par une accalmie des prix des produits manufacturés. La hausse des prix des services reste en revanche vigoureuse, du fait de la diffusion de l'accélération passée des salaires.

Hors microentreprises, le niveau des défaillances d'entreprises est désormais nettement supérieur à ce qui était observé avant la crise sanitaire, laissant craindre un marché du travail moins porteur.

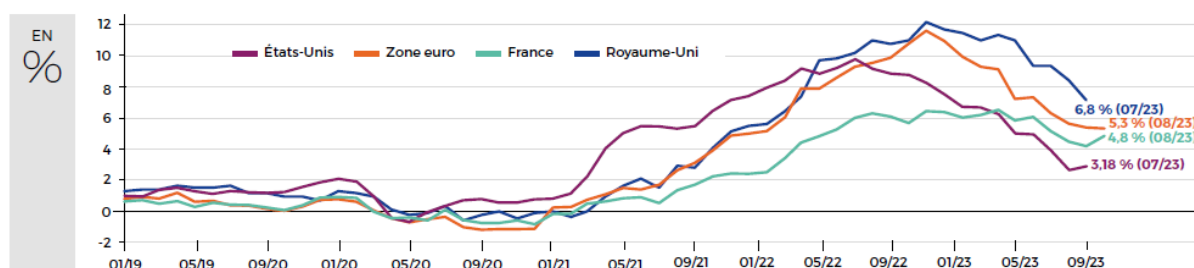
Enfin, l'ajustement du marché immobilier à des taux plus élevés a commencé, tant en termes de transactions sur le marché de l'ancien que plus récemment concernant les prix. La construction neuve fait face par ailleurs à un repli spectaculaire de son activité, qui va peser sur le secteur du bâtiment qui commence à enregistrer des réductions d'emplois.

Évolution en %	2022	2023p	2024p
Croissance du PIB réel	2,5	0,9	0,9
Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)	5,9	5,8	2,6
Taux de chômage (BIT, France entière, moyenne annuelle)	7,3	7,2	7,5

Source : Projections de la Banque de France, 18 septembre 2023.

Prix à la consommation (taux de variation sur un an)

© La Banque Postale



Source : IHS, LBP.

d. Le contexte économique des finances locales

En considérant les comptes des collectivités à fin septembre 2023, l'évolution de l'épargne brute des quatre strates de collectivités entre 2022 et 2023 serait la suivante :

COMMUNES	+ 21 %
INTERCOMMUNALITES	-3 %
DEPARTEMENTS	-39 %
REGIONS	-12 %

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Pour l'année 2024, plusieurs impacts sont attendus.

De nouvelles mesures impactant la masse salariale

En 2024, la masse salariale devra absorber les effets en année pleine des mesures de revalorisation actées en 2023, ainsi que, le cas échéant, celles intervenant au cours de l'année.

En juin 2023, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a annoncé une augmentation générale du point d'indice de + 1,5 % dès juillet 2023 (après + 3,5 % en juillet 2022), ainsi que d'autres mesures, telles que des mesures spécifiques ciblant les bas salaires (selon le gouvernement, celles-ci permettraient jusqu'à 7 % de progression indiciaire pour un agent de catégorie C entre janvier 2023 et janvier 2024), ou encore la hausse du taux de remboursement du transport collectif (75 % contre 50 % précédemment) depuis le 1er septembre 2023.

À partir de janvier 2024, tous les agents de la fonction publique se verront attribuer 5 points d'indice supplémentaires, soit environ 25 euros de plus par mois par agent selon les estimations du gouvernement.

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé que le taux de la cotisation pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) sera réévalué d'un point, faisant passer la part patronale de 30,65 % à 31,65 %. Le décret d'application de cette mesure n'a toutefois pas encore été publié.

Enfin, progressivement en 2025 et 2026, les employeurs territoriaux prendront en charge une partie des frais de prévoyance (assurances incapacité, invalidité) et de complémentaires santé (mutuelles) des agents. Ainsi, à partir de 2025 sera instauré un socle minimal de garanties en matière de financement des frais de prévoyance, qui s'élève à 50 %. Par ailleurs, 90 % de la rémunération nette des agents seront maintenus en cas d'incapacité temporaire de travail (ITT). Les garanties minimales en matière de financement des frais de santé à partir de 2026 demeurent en discussion.

Une fiscalité moins dynamique faisant peser l'incertitude sur les recettes

Un ralentissement de l'évolution des recettes fiscales est à constater sur 2024. Alors qu'en 2023 les collectivités locales ont bénéficié d'une très forte revalorisation de leurs bases foncières de 7,1%, en 2024 la revalorisation des bases devrait être aux alentours de 3,9%. Par ailleurs, l'évolution des recettes de la TVA serait également ralentie, au regard de l'évolution du PIB en valeur en 2024. Or, la TVA constitue désormais le principal impôt local, puisqu'elle représente un tiers des recettes intercommunales. Sa moindre progression relative va donc peser sur les budgets des collectivités.

A contrario, les recettes de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) devraient augmenter, puisque la loi de finances pour 2023 prévoit d'étendre le nombre de communes pouvant instaurer une majoration, conséquence de l'élargissement de la liste des communes dans lesquelles est applicable la taxe annuelle sur les logements vacants (TLV). Pour les communes nouvellement intégrées à cette liste et qui levaient initialement la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), le projet de loi de finances pour 2024 devrait prévoir une compensation intégrale de leurs pertes si la majoration de la THRS ne la compense que partiellement.

Par ailleurs, la France étant hôte des jeux olympiques 2024, les recettes touristiques devraient être particulièrement dynamiques.

Enfin, dans le sillage des besoins d'investissement pour la transition écologique, la fiscalité spécifique, dont la TEOM, le versement mobilité, la taxe GEMAPI, ou encore la taxe d'aménagement, devrait également continuer de progresser.

Recueil de réceptions en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

La compensation de la hausse des dépenses énergétiques

Après un premier « filet de sécurité » au titre de l'année 2022 versé pour l'essentiel en 2023 (compensation partielle de la hausse des dépenses d'énergie et d'alimentation comme de la masse salariale), le second dispositif pour l'année 2023 compense, dans des conditions différentes, une fraction de la seule hausse des dépenses d'énergie. Il sera versé au plus tard le 31 juillet 2024. Toutes les collectivités locales y sont éligibles à condition qu'elles observent une baisse de plus de 15 % de leur épargne brute en 2023 et qu'elles respectent un critère de potentiel financier. Les collectivités éligibles bénéficieront d'une dotation permettant la prise en charge de 50% de la différence entre la hausse des dépenses d'énergie, d'électricité et chauffage urbain et la moitié de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022.

Des dépenses de plus en plus orientées vers la transition écologique...

Le contexte d'inflation et d'incertitude sur les recettes continue de contraindre les collectivités dans leur recherche de financement pour l'accélération de l'action climatique, et ce, alors que l'Institut de l'économie pour le climat estime que les « financements climat » à conduire au sein des collectivités territoriales métropolitaines devraient doubler chaque année pour respecter les engagements intermédiaires de la France en 2030 en termes de réduction des gaz à effet de serre.

Ainsi, s'observe un fléchage de plus en plus prononcé des crédits accordés par l'État vers le financement de la transition écologique. L'année 2023 marque notamment la création du « fonds vert », qui vise à aider les collectivités locales à lutter contre les événements climatiques. Au départ doté de 2 milliards d'euros en autorisations d'engagement (AE), il passera à 2,5 milliards d'euros en 2024.

Les dotations de soutien à l'investissement local (2 milliards d'euros) sont également de plus en plus orientées vers la transition écologique ; en témoigne le fait que la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) seront cotées au sein du budget vert de l'État à partir de 2024, comme la DSIL depuis 2023.

Le gouvernement a par ailleurs annoncé en juin 2023 une hausse de la dotation biodiversité, qui doit plus que doubler pour atteindre 100 millions d'euros en 2024 (après 41,6 millions d'euros en 2023) ; ce concours particulier aura donc été multiplié par vingt en cinq ans seulement.

Une réflexion sur un dispositif d' « auto-assurance » des collectivités

Le mécanisme d'auto-assurance des collectivités a été évoqué pour la première fois par le Ministre de l'Economie et des Finances M. Bruno Lemaire lors des Assises des finances publiques le 19 juin 2023. Ces annonces n'ont pas été suivies de traduction concrète dans les textes, ni dans le PLF pour 2024, ni dans la loi de programmation des finances publiques, mais reste à l'étude.

Le mécanisme d'auto-assurance des collectivités constitue aujourd'hui une piste de réflexion étudiée par l'Etat, afin de bâtir un dispositif financier permettant aux collectivités de faire face aux chocs économiques.

Son principe serait la mise en réserve d'excédents constitués par les collectivités, qui pourraient être utilisés lors de la survenue d'une crise externe. Deux pistes principales seraient à l'étude :

- Un mécanisme individuel ;
- Un mécanisme collectif, qui reviendrait à créer de facto un nouveau fonds de péréquation entre les communes ayant d'importantes marges de manœuvre financières et les autres.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

II. Les principales orientations du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024

a. Le cadre de l'élaboration du budget 2024

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027, parue au Journal Officiel le 19 décembre 2023, définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027. Le gouvernement ambitionne de réduire le déficit public, maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant les priorités liées notamment à la compétitivité des entreprises, à l'emploi et aux transitions écologiques et numériques.

Le projet de loi de programmation prévoit ainsi de ramener le déficit public sous la barre des 3% dès 2025 et un objectif de réduction globale de 5% des emplois publics d'ici fin 2027.

Pour maîtriser les dépenses publiques, le texte prévoit notamment au plan local :

- Le montant maximal de l'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales pour la période 2023-2027 ;
- Des aides aux entreprises limitées à cinq ans au maximum à partir du 1er janvier 2023 et le conditionnement du renouvellement de ces aides à une évaluation de leurs efficacité et coût ;
- Les objectifs et le cadre financier pluriannuel des administrations publiques locales et des administrations de sécurité sociale, avec un pilotage et un bornage dans le temps des niches sociales.

A l'instar de la précédente Loi de Programmation, le Gouvernement attend des collectivités locales qu'elles contribuent activement au redressement des comptes publics.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024, qui s'inscrit dans la trajectoire prévue par le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027, est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1,4% en 2024 (contre 1% en 2023) et sur une inflation anticipée à 4,9% en 2023 et en recul à 2,6% en 2024. Le déficit public serait stabilisé à 4,9% du produit intérieur brut (PIB) en 2023 et réduit à 4,4% en 2024, grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 144,5 milliards d'euros (Md€) en 2023 (en baisse de 20 Md€). Les dépenses de l'État baisseraient de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023. Enfin, la part de la dette publique dans le PIB se stabiliserait à 109,7%.

	2023	2024
Croissance	1,0%	1,4%
Déficit public	-4,9%	-4,4%
Inflation	4,9%	2,6%
Endettement en % du PIB	109,7%	109,7%

Le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) considère, dans son avis, que la prévision de croissance du gouvernement pour 2024 est élevée. La prévision d'inflation est plausible mais affectée d'un risque de dépassement lié entre autres à l'évolution récente du prix du pétrole. La prévision de déficit public

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

pour 2024 est optimiste, car elle conjugue principalement des hypothèses favorables (croissance élevée, rendement de certains impôts...).

A partir de ces éléments de contexte, les hypothèses de construction de la trajectoire financière ainsi que la synthèse de cette trajectoire sont présentées dans ce ROB.

b. Principales mesures du PLF 2024 pour les collectivités locales

Le Projet de loi de finances pour 2024 a été élaboré de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien du pouvoir d'achat.

La fin du « quoi qu'il en coûte » se matérialise à travers différentes mesures :

- Pour 10 milliards d'euros, la suppression de la plupart des dispositifs de soutien de l'Etat auprès des entreprises et des collectivités sur le coût de l'énergie ;
- Pour 4,5 milliards d'euros, la réduction des aides aux entreprises ;
- Pour 1 milliard d'euros, la réduction des aides à la politique de l'emploi ;
- Pour 700 millions d'euros, la réforme de l'assurance chômage.

Parallèlement, le gouvernement programme 7 milliards d'euros supplémentaires en faveur de la transition écologique, dont 1,8 milliard d'euros pour l'énergie, 1,6 milliard pour les transports et la mobilité, et 1,6 milliard d'euros pour la rénovation des logements.

Enfin, dans une logique de soutien à la consommation des ménages, le gouvernement prévoit d'indexer sur l'inflation le barème de l'impôt sur le revenu, les retraites et les prestations sociales.

L'évolution des principaux indicateurs de l'économie française dépendra en grande partie du contexte international et des conséquences des crises géopolitiques en cours. Ainsi, du fait des récents développements au Proche-Orient, l'hypothèse d'un nouveau choc pétrolier n'est pas exclue.

Selon les prévisions du Projet de loi de finances pour 2024, au sens de la comptabilité nationale, les collectivités territoriales, après avoir dégagé un excédent de financement de 4,8 milliards d'euros en 2022, connaîtraient un besoin de financement de 2,6 milliards d'euros en 2023, puis de 2,9 milliards d'euros en 2024.

Principales mesures :

Les principales mesures initiales du PLF 2024 impactant les collectivités territoriales sont les suivantes :

ARTICLE 6 (PLF initial)	Nouvelle exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements locatifs sociaux anciens ayant bénéficié d'une importante opération de rénovation.
ARTICLE 7 (PLF initial)	Prorogation des zonages existants pour les quartiers urbains et les territoires en reconversion industrielle, et création du dispositif « France Ruralités Revitalisation » à compter du 1er juillet 2024, qui harmonisera les ZRR, BER et ZoRComiR. Les règles en matière d'exonérations fiscales et d'opérations éligibles seront harmonisées.
ARTICLE 24 (PLF initial)	Augmentation de l'enveloppe de DGF du bloc communal de 220 M€ : - 90 M€ en + pour la dotation d'intercommunalité - 60 M€ en – pour la dotation de compensation des communes de moins de 200 habitants

Accusé de réception en préfecture
09124010546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

	- 100 M€ en + pour la dotation de solidarité rurale - 90 M€ en + pour la dotation de solidarité urbaine Minoration des variables d'ajustement de 67 M€ (DCRTP / FDPTP).
ARTICLE 25 (PLF initial)	Mise en place d'une compensation pour les communes ayant institué la taxe d'habitation sur les logements vacants et passant en zone dite « tendue ».
ARTICLE 52 (PLF initial puis amendements)	Faculté pour le Gouvernement de mettre en œuvre le bouclier tarifaire pour l'électricité pour les petites collectivités éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité. Possibilité de prolonger le dispositif amortisseur électricité en 2024.
ARTICLE 56 (PLF initial)	Création d'une garantie de sortie égale à 50 % du montant perçu l'année précédente pour les communes perdant le bénéfice de la part majoration de la dotation nationale de péréquation.
ARTICLE 57 (PLF initial)	La dotation de soutien aux communes pour la biodiversité et les aménités rurales voit son enveloppe passer de 41,6 à 100 millions d'euros. A compter de 2024, toutes les communes rurales (au sens de l'INSEE), dont une partie « significative » du territoire est couverte par une aire protégée, ou qui jouxte une aire marine protégée, pourront bénéficier de cette dotation.
ARTICLE 58 (PLF initial)	La dotation pour les titres sécurisés voit son attribution passer de 52,4 à 100 millions d'euros.

Au fur et à mesure de son cheminement au Parlement, le texte a reçu un certain nombre d'amendements, dont les principaux concernant les collectivités locales sont listés ci-dessous :

ARTICLE 23 terdecies nouveau	Lancement d'une expérimentation pendant trois ans d'un service de télédéclaration centralisé de la taxe de séjour par les plateformes numériques pour solutionner les problèmes de déclarations de taxe de séjour des plateformes numériques de réservation de séjour. Les objectifs sont multiples : simplifier la démarche de déclaration, faciliter le contrôle et avoir une meilleure connaissance de la répartition de la taxe de séjour en termes de date et de lieu.
ARTICLE 27 ter nouveau	Création d'une taxe additionnelle de 200 % à la taxe de séjour en Île-de-France, dont le produit sera affecté à Île-de-France Mobilités.
ARTICLE 27 terdecies nouveau	Assouplissement des règles de lien entre les taux, en vue du vote des taux de fiscalité locale. L'article vise en particulier les communes et EPCI dont le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est inférieur à 75 % de la moyenne.
ARTICLE 49 decies nouveau	Démarche de budgétisation verte obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants. Le budget vert devra être annexé au compte administratif ou au compte financier unique 2024.
Article 49 undecies nouveau	Faculté pour les collectivités de plus de 3 500 habitants de présenter un « état des engagements financiers concourant à la transition écologique ».
Article 49 tervicies nouveau	Obligation de mise en place du compte financier unique au plus tard pour l'exercice 2026.
Article 56 bis nouveau	Extension aux établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris de la faculté de recourir à des fonds de concours pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Le tableau ci-dessous récapitule les enveloppes allouées aux principaux dispositifs de soutien à l'investissement local :

DOTATIONS	Autorisations d'engagement (en millions d'euros)	Crédits de paiement (en millions d'euros)
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	1 046 M€	916 M€
Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	570 M€	549 M€
Dotation politique de la ville (DPV)	150 M€	128 M€
dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)	212 M€	155 M€

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

PREVISIONS DES RESULTATS 2023 ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024

I. Résultats prévisionnels 2023

Le résultat de l'exercice correspond à la différence entre les recettes et les dépenses sur l'exercice N. En 2023, il est estimé un résultat de l'exercice en excédent sur la section de fonctionnement de 4,9M€ et un déficit de 1,6M€ sur la section d'investissement (hors restes à réaliser).

Le résultat cumulé prend en compte le résultat de l'exercice antérieur, ainsi que les restes à réaliser de l'année 2023.

Par conséquent, le compte administratif 2023 prévisionnel devrait présenter un excédent d'environ 21M€ sur les deux sections fonctionnement et investissement ; montant qui sera intégré au budget primitif 2024 au moment du vote du compte administratif le 2 avril 2024.

II. Objectifs 2024

a. Objectifs pour l'année 2024

Evolution des dépenses de fonctionnement :

Compte tenu du contexte inflationniste, certaines dépenses obligatoires vont continuer d'augmenter, dont les dépenses de maintenance, de fluides, mais également les dépenses liées à des indices ou des révisions de prix.

Ensuite, les mesures nationales liées à la masse salariale en cours d'année 2023 et celles à venir pour 2024 citées précédemment (annualisation de la hausse du point d'indice de + 1,5 % en juillet 2023 et des mesures ciblant les bas salaires, augmentation de 5 points d'indice à compter du 1^{er} janvier 2024, augmentation du taux de cotisation à la CNRACL) vont impacter à la hausse les charges de personnels.

Par ailleurs, le rayonnement communautaire de la CCVE se poursuit avec la gestion de nouveaux services et équipements : la reprise de la médiathèque de La Ferté Alais au 1er juillet 2023 (dont la cession interviendra début 2024) ainsi que l'ouverture début 2024 au public du gymnase intercommunal de Mennecy. Cela se traduira cette année par une hausse des dépenses compte tenu de l'accroissement du périmètre des politiques publiques proposées.

Enfin, il est noté pour 2024 la proposition d'un budget permettant d'organiser des manifestations en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques qui auront lieu en France cette année.

Evolution des recettes de fonctionnement :

Les dépenses inscrites au budget de la collectivité sont fixées en fonction des recettes de fonctionnement perçues. Cependant, les EPCI maîtrisent de moins en moins celles-ci, puisque des

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

recettes fiscales directes (impôts ménages et entreprises) ont été remplacées au cours des trois dernières années par des compensations versées par l'Etat aux collectivités :

- En 2021 : La Taxe d'Habitation a été remplacée par une fraction de TVA nationale et une partie de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) a été remplacée par une compensation de l'Etat ;
- En 2023 : La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a été remplacée par une compensation dont sa variation est fonction de l'évolution de la TVA nationale ;

	CA 2020		CA 2021		CA 2022		ATERRISSAGE PREVISIONNEL 2023	
Produits de la fiscalité avec pouvoir de taux	17 943 480	60%	7 307 516	24%	7 605 244	24%	7 753 632	23%
Produits de la fiscalité sans pouvoir de taux	5 062 922	17%	6 117 505	20%	4 652 895	15%	1 448 970	4%
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	3 065 563	10%	2 985 915	10%	3 010 012	10%	2 999 682	9%
Compensations de l'Etat	365 070	1%	11 257 878	36%	12 255 084	39%	17 075 557	51%
<i>dont compensations liées à une fraction de TVA</i>	-	0%	9 743 971	31%	10 677 480	34%	15 366 890	46%
Taxes affectées : GEMAPI / TEOM	963 883	3%	1 074 065	3%	1 138 917	4%	1 174 194	3%
Autres recettes : participation IDFM, recettes usagers, refacturation mutualisation...	2 534 222	8%	2 315 094	7%	2 818 078	9%	3 280 706	10%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE (FONCTIONNEMENT)	29 935 140 €		31 057 973 €		31 480 230 €		33 732 741 €	

Or, l'évolution des recettes de la TVA serait ralentie en 2024, au regard de l'évolution du PIB, alors qu'elle représente pour l'année 2023 (atterrissage prévisionnel) 46% des recettes de la Communauté de Communes du Val d'Essonne. Sa moindre progression va donc peser sur le budget 2024.

Par ailleurs, les marges de manœuvre de la CCVE sont désormais limitées puisque les produits de la fiscalité liés à des pouvoirs de taux ne représentent plus que 23% des recettes de gestion courantes. Une augmentation des taux de fiscalité (TH, CVAE et CFE) aurait peu d'incidence sur les recettes globales perçues.

b. Les orientations budgétaires qui en découlent

Compte tenu pour l'année 2024 :

- Des éléments impactant les dépenses et les recettes de fonctionnement ;
- Des investissements à réaliser en 2024 et dans les années suivantes au regard du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ;
- Du maintien des taux d'impôts fonciers.

La Communauté de Communes du Val d'Essonne souhaite, au regard de la prospective financière 2024-2027 réalisée, conserver une épargne de gestion aux alentours de 3,5 millions d'euros.

Au niveau du budget de fonctionnement, il convient donc :

- D'arbitrer les priorités en matière de services publics rendus à l'utilisateur ;
- D'optimiser les dépenses de fonctionnement par le recours à de nouvelles approches et une mise en concurrence systématique dans le cadre d'une réglementation évolutive et assouplie en matière de commande publique ;
- D'intensifier les mutualisations et les transferts de compétences ;
- D'optimiser les recettes et conserver un autofinancement suffisant.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Il convient par ailleurs de sécuriser et prioriser les investissements dont le financement est assuré : opérations faisant l'objet de subventions, de contrats départementaux et dispositifs régionaux ou de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DE LA

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2024, les dépenses communautaires continueront de s'inscrire dans une stratégie de maîtrise.

L'objectif est de poursuivre les efforts de gestion engagés ces dernières années sur les charges à caractère général avec des recherches d'économie et de mutualisation, tout en déployant la mise en service des nouveaux équipements intercommunaux, ainsi que la mise en place de nouveaux projets/manifestations (tel que des projets autour des JO 2024).

Afin de permettre une meilleure visibilité pour les élus, la CCVE a opté depuis le ROB 2023 pour une présentation des orientations budgétaires par politiques publiques. Cela induit pour chaque secteur l'intégration de frais de structure (communications, fluides, logiciels...) quand cela est possible. Cependant, les charges de personnels sont analysées à part (dans la partie « Rémunération »).

Nota : La clôture des comptes n'étant pas finalisée, l'évolution des dépenses est calculée entre le BP 2023 et la proposition d'inscription au BP 2024. Par ailleurs, s'agissant de prévisions et de tendances, des ajustements pourront intervenir d'ici le vote du budget.

I. Fiscalité

Il est estimé une recette globale de fiscalité de 22,9M€.

a. Dépenses fiscales

Une stabilité des dépenses de fonctionnement est envisagée pour 2024 au regard du BP 2023.

FISCALITE	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	6 637 836	6 691 839	6 668 487	6 681 889	0%
Dégrèvements - Foncier bâti (délibérations de la CCVE)	26	50	77	100	100%
Dégrèvements - GEMAPI / TASCOT	12 780	20 000	13 770	20 000	0%
Fraction de TVA - Trop perçu sur N-1	-	-	98 180	50 000	N/A
FNGIR	6 081 789	6 081 789	6 081 789	6 081 789	0%
FPIC - Part EPCI	543 241	590 000	474 671	530 000	-10%

Des dépenses de dégrèvements fiscaux

Les dégrèvements fiscaux (GEMAPI, Taxe sur les Surfaces Commerciales – TASCOT) ou encore les dégrèvements suite aux délibérations de l'EPCI en faveurs des jeunes agriculteurs (exonération de taxe sur le foncier non bâti) sont estimés à 20,1 K€.

Fraction de TVA – trop perçu de l'année N-1

Compte tenu d'une prévision nationale de produit de TVA surestimée sur l'année 2022 par l'Etat, l'intercommunalité a dû reverser un trop perçu d'un montant de 98K€ sur 2023, malgré un premier ajustement négatif insuffisant de l'Etat en octobre 2022.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Un ajustement de la fraction de TVA versée par l'Etat au titre de 2023 a déjà été effectué sur l'année 2023. Cependant, un ajustement final négatif, compte tenu de la conjoncture, doit être envisagé sur 2024. A ce titre, une enveloppe de 50K€ est inscrite.

Le Fonds national de garanties individuelles des ressources (FNGIR)

La Communauté de communes du Val d'Essonne contribuera encore cette année à hauteur de 6 081,8 K€. Ce montant est figé depuis la réforme de la taxe professionnelle en 2013.

Des dépenses obligatoires de péréquation : le FPIC

La Communauté de communes du Val d'Essonne contribue au FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour sa part due selon le régime de droit commun, mais prend également en charge une part du FPIC à la place des communes, par le biais d'une répartition dérogatoire libre votée à l'unanimité.

L'estimation pour 2024 doit tenir compte des évolutions du potentiel financier agrégé (PFIA) et du revenu par habitant. En 2023 ce dernier a progressé plus vite pour la moyenne des autres intercommunalités (+5%) que pour le territoire de la CCVE (+1%), permettant une baisse du montant du FPIC à verser par l'intercommunalité et ses communes membres (-240K€ soit -14%).

Par ailleurs, la répartition du prélèvement du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres est effectuée selon le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF). Ce dernier étant globalement stable en 2023, la part revenant à l'EPCI (au même titre que celle des communes) a baissé dans les mêmes proportions que la baisse globale constatée.

Pour 2024, l'hypothèse d'une hausse de 10% est envisagée, compte tenu des hausses constatées les années précédentes 2023. Ainsi, la CCVE pourrait contribuer, pour la seule part due par l'EPCI selon le régime de droit commun, à hauteur d'environ 530 K€ au FPIC.

b. Recettes fiscales (hors taxes affectées)

Une hausse de 4% des recettes de fonctionnement est envisagée pour 2024 au regard du BP 2023. Toutefois, les hypothèses financières fiscales seront ajustées avant le vote du budget avec la réception de l'Etat fiscal 1259 transmis par les services de l'Etat en mars 2024.

FISCALITE	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Recettes	27 531 363	28 529 595	29 282 841	29 579 526	4%
Produits de la fiscalité :	12 258 139	8 971 635	9 202 602	9 330 000	4%
Recettes fiscales foncières :					
- Taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS)	7 605 244	7 700 000	7 753 632	7 890 000	2%
- Taxe Foncière (bâti, non bâti)					
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)					
CVAE	3 401 241	-	-	-	N/A
TASCOM	534 127	519 598	609 555	610 000	17%
IFER	673 086	702 037	719 431	730 000	4%
Rôles supplémentaires des Impôts Directs Locaux	44 441	50 000	119 984	100 000	100%
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :	3 010 012	3 001 740	2 999 682	2 953 637	-2%
DGF - partie Dotation d'intercommunalité (dotation de base + dotation de péréquation), selon le CIF / population DGF / valeur	748 272	740 000	751 073	750 000	1%
DGF - partie Dotation de compensation écrêté chaque année selon un taux national	2 261 740	2 261 740	2 248 609	2 203 637	-3%
Dotations de compensation :	12 255 084	16 551 220	17 075 557	17 290 889	4%
Fraction de TVA - Taxe Habitation des résidences principales	10 677 480	11 222 195	10 968 974	11 078 664	-1%
Fraction de TVA - CVAE	-	3 500 000	4 397 916	4 441 895	27%
Dotation de compensation de la TP (DCRTP)	15 643	15 643	15 643	15 330	-2%
Dotation de compensation économique (réduction des bases de créations d'établissement, diminution en 2021 de 50% des bases des locaux industriels)	1 443 464	1 692 585	1 562 111	1 620 000	-4%
Dotation de compensation de pertes de taxes foncières (diminution en 2021 de 50% des bases des locaux industriels)	118 497	120 797	130 913	135 000	12%
Autre :	8 128	5 000	5 000	5 000	0%
FCTVA de fonctionnement	8 128	5 000	5 000	5 000	0%

Les produits de la fiscalité :

Les impôts directs locaux :

La fiscalité directe comprend les taxes directes locales : taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), taxes foncières sur les propriétés bâties (TFB) et non bâties (TFNB), et la cotisation foncière des entreprises CFE (hors rôles supplémentaires).

- THRS, TFB et TFNB :

La CCVE maintient les exonérations mises en place depuis le 25 septembre 2012 :

- Exonération de 100% sur 5 ans des propriétés non bâties exploitées en agriculture biologique
- Exonération de 50% sur 5 ans des propriétés non bâties exploitées par de jeunes agriculteurs

Le dynamisme des ressources fiscales repose sur 2 principes : l'augmentation des bases et l'augmentation des taux.

Après la mise en place d'une imposition sur le foncier bâti en 2016, aucune variation de taux n'est prévue en prospective, suite aux inscriptions budgétaires 2024. Pour rappel, les taux votés par l'intercommunalité et en vigueur depuis 2016 sont les suivants :

Impôts	Taux
Taxe d'habitation	8,09%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3,00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	3,13%
Cotisation Foncière des Entreprises	22,44%

Le produit suivra donc l'évolution des bases, qui évoluent d'une part sous l'effet de la revalorisation forfaitaire d'après un coefficient voté chaque année en loi de finances, et d'autre part sous l'effet de variations physiques : nouvelles constructions, retour à l'imposition.

091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

En effet, l'article 99 de la LFi 2017 (article 1518 du CGI) a instauré, à compter de 2018, une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux d'habitation en fonction du dernier taux d'inflation constaté. Ce taux d'inflation est donc désormais calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. Ainsi, la loi de finances 2024 prévoit une revalorisation des bases de fiscalité aux alentours de 3,9%, (contre 7,1% en 2023).

Par ailleurs, l'élargissement de la liste des zones « tendues » permet désormais à 4 communes du territoire de pouvoir instaurer une majoration sur la taxe d'habitation des résidences secondaires (contre 2 auparavant) : Ormoy, Mennecy, Echarcon, Fontenay le Vicomte. Il est à noter que l'EPCI n'a pas eu connaissance de l'instauration par ces communes de cette majoration avant le 1^{er} octobre 2023. Par conséquent, aucune recette supplémentaire n'est prévue pour 2024.

Ainsi, le montant prévu en 2023 pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, la Taxe foncière sur les bâtis et non bâti est estimé à **3 670 K€**.

- **CFE :**

La CCVE compte maintenir les exonérations mises en place depuis le 25 septembre 2012 pour les médecins et auxiliaires médicaux sur une période de 5 ans. Par ailleurs, les entreprises dont le montant de chiffres d'affaires ou de recettes n'excède pas 5 000 € sont exonérées de cotisation minimum.

Depuis 2021 les produits de CFE ont considérablement diminué suite à la réduction de moitié de la valeur locative des entreprises industrielles prévue par la Loi de Finance 2021 ; réduction inscrite dans les mesures gouvernementales dans le cadre du plan de relance post-covid crise sanitaire. Cette baisse d'imposition est prise en charge par l'État par une compensation.

Il est estimé pour 2024 un montant stable à celui de 2023, soit **4 220 K€**.

Par ailleurs, un travail d'harmonisation et de progression des bases minimums de CFE entre les communes et les différentes catégories de chiffres d'affaires sera engagé au cours de l'année 2024 pour une entrée en vigueur à compter de 2025.

- **Rôles supplémentaires :**

L'administration fiscale dispose d'un pouvoir de redressement jusqu'au 31 décembre de la troisième année suivant l'année au titre de laquelle l'imposition est due, lorsqu'elle constate des erreurs ou des omissions dans les impositions établies initialement.

Il est estimé pour 2024 un montant de **100 K€**.

Produits de la fiscalité reversée :

La fiscalité reversée par l'Etat comprend le produit de la TASCOT et le produit de l'IFER.

- **TASCOT :**

La taxe sur les surfaces commerciales est estimée à **610 K€** en 2024, soit le montant attendu pour l'année 2023.

Accusé de réception en préfecture 091-249100546-20240213-03-2024-DE Date de réception préfecture : 13/02/2024

- **IFER :**

L'imposition forfaitaire des entreprises de réseau est estimée à **730 K€** en 2024, soit une hypothèse d'augmentation de 2% du montant attendu pour 2023.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

La DGF est composée de deux dotations : la dotation d'intercommunalité, ainsi que la dotation de compensation.

- **Dotation d'intercommunalité :**

La dotation d'intercommunalité est composée d'une dotation de base et d'une dotation de péréquation, et évolue en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF), de la population DGF, du potentiel fiscal et de la valeur du point national. Cette dotation est estimée stable pour l'année 2024, à **750K€**.

Le CIF de la CCVE, qui est le rapport entre les recettes fiscales de l'EPCI diminuées des dépenses de transfert (AC et DSC) de l'EPCI et les recettes fiscales perçues par les communes du groupement, est stable entre 2022 et 2023. Cependant, ce coefficient reste très inférieur à la moyenne de la strate.

Evolution du CIF entre 2019 et 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
CIF	0,267397	0,274186	0,265514	0,288422	0,285732
<i>Evolution en %</i>	<i>-1,59%</i>	<i>2,54%</i>	<i>-3,16%</i>	<i>8,63%</i>	<i>5,25%</i>
CIF moyen de la catégorie (CC à FPU)	0,372909	0,381030	0,388376	0,389570	0,397788
<i>Evolution en %</i>	<i>1,68%</i>	<i>2,18%</i>	<i>1,93%</i>	<i>0,31%</i>	<i>2,11%</i>

- **Dotation de compensation de la DGF :**

La dotation de compensation correspond au montant reçu l'année précédente auquel on applique un taux d'écrêtement national. La Loi de Finances 2024 prévoit une baisse nationale de cette dotation de 60M€. Il est donc estimé un montant en baisse pour 2024, avec une hypothèse de -2% soit **2 248 K€**.

DOTATION FORFAITAIRE (DGF)	2019	2020	2021	2022	2023	Prév. 2024
Dotation de Compensation N-1	2 459 324,00 €	2 402 855,00 €	2 358 923,00 €	2 312 465,00 €	2 248 609,00 €	2 248 609,00 €
Taux d'écrêtement national	2,30%	1,83%	1,97%	-2,19%	-0,58%	-2,00%
Dotation de Compensation Groupement (2)	2 402 855,00 €	2 358 923,00 €	2 312 465,00 €	2 261 740,00 €	2 248 609,00 €	2 203 637,00 €
<i>Evolution en €</i>	<i>- 56 469 €</i>	<i>- 43 932 €</i>	<i>- 46 458 €</i>	<i>- 50 725 €</i>	<i>- 13 131 €</i>	<i>- 44 972 €</i>

Autres compensations :

- **Fraction de TVA – Taxe d'Habitation :**

La suppression progressive de la taxe d'habitation est compensée par des recettes de compensation versées par l'Etat. La fraction de TVA, instaurée depuis 2021, est une compensation dynamique de perte de fiscalité liée à la taxe d'habitation, puisqu'elle est indexée sur l'évolution de la TVA perçue par l'Etat, et non pas en fonction de l'augmentation ou de la revalorisation des bases fiscales.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Pour 2024, une hypothèse d'augmentation d'1% du produit de TVA national est pris en compte, au regard du montant de TVA prévisionnel 2023 réajusté au mois d'octobre, soit **11 079 K€**.

- **Fraction de TVA – CVAE :**

La suppression de la perception par les EPCI d'une partie du produit de la CVAE est compensée par des recettes versées par l'Etat. Au même titre que la fraction de TVA sur la taxe d'habitation, la fraction de TVA de CVAE, instaurée depuis 2023, est une compensation dynamique puisqu'elle est indexée sur l'évolution de la TVA perçue par l'Etat.

Pour 2024, une hypothèse d'augmentation d'1% du produit de TVA national est pris en compte, au regard du montant de TVA prévisionnel 2023 réajusté au mois d'octobre, soit **4 442 K€**.

- **Dotation de compensation de la taxe professionnelle :**

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), compensée à l'euro près jusqu'en 2018, connaît depuis des baisses certaines années. Le PLF pour 2024 prévoit une baisse nationale de 1,9%. Ainsi, cette recette sera inscrite en tenant compte d'une baisse de 2% pour 2024, soit **15,3 K€**.

- **Dotation de compensation économique :**

La compensation de la Contribution Economique Territoriale (CET) a augmenté depuis 2021 du fait de la baisse de CFE (suite à la réduction de moitié de la valeur locative des entreprises industrielles prévue par la Loi de Finance 2021).

Compte tenu de la revalorisation des bases des valeurs locatives estimées à 3,9% et du montant attendu pour l'année 2023, elle devrait connaître une hausse en 2024, soit une estimation de **1 620 K€**.

- **Dotation de compensation de pertes de taxes foncières :**

Tout comme la dotation de compensation économique, la dotation de compensation de pertes de taxes foncières devrait connaître une hausse en 2024, soit une estimation de **135 K€**.

FCTVA de fonctionnement :

Il est estimé pour 2024 des recettes de FCTVA au titre de la section de fonctionnement pour un montant de **5 K€**.

II. Transferts financiers aux communes

Les transferts financiers aux communes représentent 41% de l'utilisation des recettes globales de fiscalité (hors taxes affectées).

COMMUNES	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	9 463 885	9 475 173	9 323 419	9 330 173	-2%
Attribution de Compensation (AC)	8 148 544	8 148 544	8 148 544	8 148 544	0%
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	1 141 629	1 141 629	1 141 629	1 141 629	0%
FPIC : prise en charge d'une partie du FPIC des communes sur régime dérogatoire	173 712	185 000	33 246	40 000	-78%
Recettes	20 242	1 091	1 091	1 091	0%
Attribution de Compensation (AC)	20 242	1 091	1 091	1 091	0%

L'Attribution de Compensation (AC) :

Le montant de l'attribution de compensation versés aux communes a été modifié en 2022 suite à la révision opérée par la Clect dans le cadre du au transfert de la vidéoprotection.

Le montant pour 2024 est de 8 148,5 K€ en dépense et 1,1K€ de recettes, soit un total de **8 147,4K€**.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) :

La Dotation de Solidarité Communautaire est une dépense facultative pour l'EPCI, dont l'objectif est de réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes, dans le cadre de la mise en place de critères « péréquateurs ».

La CCVE a finalisé en 2023 un travail de révision de la répartition de l'enveloppe allouée à la DSC entre les différentes communes membres, afin de se conformer aux nouveaux critères d'attribution de cette dotation dont le régime juridique a été refondé à l'occasion de la Loi de finances 2020.

Ainsi, la délibération du 11 avril 2023 prévoit de figer le montant alloué à la DSC par la CCVE jusqu'en 2026, soit un montant de **1 141,6 K€**.

FPIC – Prise en charge d'une partie de la part communale :

Au-delà de la part du FPIC de l'EPCI (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) au titre du droit commun, la CCVE a souhaité depuis 2016 apporter une aide supplémentaire aux communes, en prenant en charge l'augmentation de la part communale du FPIC notifiée chaque année aux communes.

Ainsi, le budget 2024 tient compte de l'application du régime dérogatoire libre, afin de prendre en charge une partie de la part communale correspondant à l'évolution depuis 2016 de la part communale du FPIC des communes membres, et ce dans l'attente du vote en conseil communautaire de la répartition choisie.

Le montant du FPIC réglé par la CCVE à la place des communes s'est élevé à 33,2K€ en 2023. Pour 2024, l'hypothèse d'une hausse est envisagée, compte tenu des hausses constatées les années précédant

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

2023. Ainsi, la CCVE pourrait contribuer à la prise en charge de 40 K€ au titre du FPIC à la place des communes.

III. Services à la population de proximité

a. Espace France Services (EFS)

ESPACE FRANCE SERVICE (EFS)	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	23 934,48	22 426,80	20 399,08	14 890,00	-34%
Permanences :	8 717	9 300	9 180	10 500	13%
Ateliers informatiques et fournitures pour les formations :	10 920	8 000	7 992	700	-91%
Autres frais de fonctionnement : abonnement, journée portes ouvertes, communication...	4 297	5 127	3 227	3 690	-28%
Recettes	49 720,00	53 270,00	54 720,00	35 000,00	-34%

* Hors charges de personnel

Les données du service

En 2023 (du 1er janvier au 14 décembre) 2 367 rendez-vous ont été assurés par les 21 permanenciers des différents organismes et les 3 conseillères de l'Espace France Services.

Au total, ce sont près de 1 750 personnes qui se sont présentées à l'accueil en 2023.

De plus, près de 750 personnes ont utilisé l'espace multimédia mis à la disposition du public afin d'y réaliser différentes démarches administratives. Cet espace est utilisé principalement dans le cadre de recherches internet et pour y effectuer des scans et des impressions de documents liés à leurs recherches.

C'est en tout près de 5 630 administrés, incluant la fréquentation des ateliers numériques et les informations collectives, qui ont fréquenté la structure cette année.

Répartition de la fréquentation 2023 :

EFS 2023	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL ANNEE
Flux espace multimédia	55	58	82	58	57	94	78	59	73	84	58	56	812
Flux accueil	180	149	185	150	190	141	90	139	159	183	173	119	1858
Flux permanences	82	92	74	76	63	102	73	83	98	106	93	82	1024
Flux accompagnement Conseillères	123	138	155	110	171	149	110	73	133	115	152	107	1536
dont rdv Itinérance EFS	13	13	24	4	32	16	0	0	24	9	17	4	158
Ateliers numérique	28	32	55	63	63	36	0		55	53	63	28	476
Information collective	7	7	136	3	65	21	50	0	8	33	26	22	356
Flux Total	475	476	687	460	609	522	401	354	542	550	556	418	5632

Déploiement de la permanence itinérante de l'EFS dans les communes du territoire

Une permanence en itinérance a été initiée en Janvier 2023 sur 15 communes du territoire qui ont souhaité participer à la mise en place de ce dispositif. La permanence itinérante a vocation à apporter une aide administrative de proximité aux usagers ayant des problèmes de mobilité, et à accompagner les personnels communaux dans la gestion des situations administratives complexes.

La mise en place de l'itinérance a permis la réalisation de 68 permanences au sein des 15 communes inscrites à ce service de Janvier à Novembre 2023. 154 administrés ont pu bénéficier d'un accompagnement.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Les projets en 2023

Enfin, en 2023 l'Espace France Services a poursuivi les ateliers numériques afin de permettre aux publics les plus isolés un temps d'échange et de formation, et lever les freins à l'illectronisme. Ces ateliers ont pour objectif d'accompagner le public à la création d'adresses de messagerie, la transmission et réception de mails, la navigation internet, la création d'espaces personnels (CAF, CPAM, Pôle Emploi...).

Plusieurs sessions de formation d'inclusion numérique ont ainsi été réalisées à destination d'un public sénior débutant, avec l'amorce d'une itinérance déployée sur 3 communes du territoire de la CCVE en 2023.

Par ailleurs, en complément des ateliers animés par le conseiller numérique de l'EFS, l'octroi d'un soutien financier de la Conférence des financeurs a permis l'intervention d'un prestataire extérieur pour la mise en place de formations informatiques Word, Excel et Power point.

98 personnes inscrites ont pu bénéficier de ces prestations. Et au total, 480 administrés ont fréquenté les différents ateliers (1 personne pouvant participer à plusieurs formations).

Un soutien financier de la conférence des financeurs à hauteur de 19 720 € a été sollicité sur la poursuite des projets relative à la mise en place de permanences itinérantes de l'Espace France Services, et de reconduite des ateliers numériques collectifs sur le territoire du Val d'Essonne.

Les projets poursuivis en 2024

-Déploiement des Formations d'inclusion numérique **en itinérance** à destination d'un public sénior débutant (sur le territoire de la CCVE).

-Déploiement « **d'ateliers d'échange de pratique numérique** » dans le but de développer la pratique usuelle du numérique et rendre acteur l'utilisateur afin d'ancrer les savoirs et savoir-faire numériques, acquis notamment lors des ateliers d'inclusion numérique.

Ces ateliers ont pour objectif de permettre aux habitants du Val d'Essonne d'utiliser l'outil numérique à leur rythme entre pairs. Ils pourront se tenir dans les locaux mis à disposition par les communes ou les partenaires, sur des thématiques numériques définies en amont.

-Poursuite du **déploiement de l'itinérance de l'EFS** avec une planification ajustée du nombre de permanences et communes reconduites pour l'année 2024, suite à un recensement et évaluation du dispositif sur l'année 2023.

-Financement des **3 permanences juridiques** (CIDFF, Avocats, Age 91) : montant total **9 550 €** avec une augmentation des montants de 5% liée à l'inflation pour les permanences juridiques.

b. Santé

SOINS / SANTE	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	8 972,62	7 010,00	26 574,22	28 811,00	311%

* Hors charges de personnel

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Contexte d'intervention de la CCVE

La Communauté de communes du Val d'Essonne poursuit son engagement dans le cadre de sa compétence « politique en faveur de l'accès au soin », notamment par la mise en place de dispositifs particuliers en faveur des jeunes médecins, et comme facilitatrice des initiatives locales.

La transformation à l'échelle nationale de nombreux territoires en déserts médicaux qu'ils soient ruraux, péri-urbains ou urbains se poursuit. Le territoire Val d'Essonnien n'échappe pas à ce constat partagé par l'Union Régionale des Professionnels de Santé – Médecins Libéraux (URPS-ML) lors de la restitution du diagnostic santé en 2023.

Le nouveau zonage de mars 2022 indique que les deux tiers de l'Ile-de-France sont classés en zone d'intervention prioritaire (ZIP), zones touchées par la difficulté d'accès à un médecin généraliste amplifiée par l'absence totale de nouvelles installations. Le territoire se situe dans cette zone sous-dense et compte 4 médecins pour 10 000 habitants, moyenne bien en deçà de celles régionale (6,6) et nationale (8,4).

Aussi, la lutte contre la désertification médicale apparaît comme une des préoccupations centrales en vue de faire face à la prise en charge des nouveaux patients, et à la diminution des délais de rendez-vous. Pour ce faire, il s'avère nécessaire de promouvoir l'attractivité du territoire pour attirer des professionnels de santé et maintenir une offre de soins satisfaisante.

Les actions mises en place par la CCVE :

- **Soutien à la mobilité des étudiants en médecine**, en vue de faciliter la mobilité des étudiants sur le territoire et les inciter à réaliser leurs stages au sein des cabinets médicaux du territoire. Cette aide s'inscrit dans la volonté manifestée par la CCVE de favoriser l'attractivité du territoire en œuvrant notamment dès leur parcours étudiant. Un partenariat est actuellement en cours d'élaboration avec l'association Essonne Mobilités dans le cadre d'une mise à disposition de véhicules de location. Pour 2024, un montant global de 11 700€ permettra de soutenir les déplacements des étudiants en médecine lors de leur stage sur le territoire selon les modalités suivantes :
 - Jusqu'à dix étudiants utilisant un véhicule personnel ou de location dans leurs frais de déplacement à hauteur de 130€/mois ;
 - Jusqu'à dix étudiants utilisant les transports en commun à hauteur de 65€/mois.Un kit de bienvenue, composé de produits locaux, sera également remis aux étudiants en début de stage.
- **Organisation de temps de rencontre avec les étudiants**, dans l'objectif d'accroître l'attractivité du territoire. Ces événements seront l'occasion de nouer des liens entre la CCVE les étudiants et mettre en exergue les atouts du territoire. Une somme de 600€ est budgétée.
- **Collaboration avec l'IRTS Paris-Parmentier dans le cadre d'une étude de terrain**, dans le but d'accompagner la réflexion au sujet de l'attractivité des étudiants en médecine sur le territoire. Leur contribution permettra d'éclairer l'émergence d'actions concrètes à développer sur le territoire. Une enveloppe allouée de 500€ permettra de dédommager les étudiants d'une partie de leurs frais de déplacement et de leur offrir à l'issue de l'année d'étude un kit composé de produits locaux.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

- **Adhésion au Réseau français Villes-Santé** Il s'agit d'une opportunité à saisir pour la CCVE d'intégrer un espace national de ressources, de réflexion, de partage d'expériences et d'actions permettant l'élaboration d'une stratégie en santé pertinente et efficace en faveur du territoire et de ses habitants. Le montant de la cotisation annuelle 2024 pour un EPCI de plus de 60 000 hab. s'élève à 756€.
- **Soutien des dispositifs de télémédecine de proximité, une réponse de soins alternative.** Elle peut être un vecteur important d'amélioration de l'accès aux soins, en particulier dans les zones fragiles, et face à l'urbanisation grandissante dans les territoires. Un accompagnement financier à l'instar de la télécabine de Mennecy à hauteur de 14 955€, et sur justificatifs des dépenses de fonctionnement engagées par la commune, est reconduit pour l'année 2024. Une étude sur la participation de la CCVE a été réalisée pour l'année 2023 aboutissant à une modification des critères d'attribution de la subvention accordée par la CCVE. Dorénavant, celle-ci sera composée de deux éléments :
 - Le coût relatif aux frais de maintenance et fonctionnement de l'équipement facturés par le prestataire H4D pour un montant 9 180€ ;
 - La somme de 16,50€ multipliée par le nombre de consultations réalisées (350 en moyenne), soit un prévisionnel de 5 775€ pour l'année 2024.

Néanmoins, une augmentation de l'aide attribuée sera à étudier dès 2024 en cas de référencement de la cabine de téléconsultation sur la plateforme Doctolib. Ce projet porté par la commune en vue d'optimiser le taux de fréquentation est actuellement en cours et pourrait engendrer une hausse significative du nombre de rendez-vous effectué (50 430 € en cas de fréquentation maximale).

La CCVE peut venir en conseil pour réfléchir aux modalités de déploiement des équipements de télémédecine et ainsi favoriser un maillage territorial cohérent. Une attention est à porter quant à son essor par des porteurs de projets privés (pharmacies, cabinets médicaux...).

c. Aide à la personne

AIDE A LA PERSONNE	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	141 192,97	147 595,50	130 479,67	137 512,00	-7%
Fonctionnement du service : EPI, fournitures diverses, adhésions, logiciel, communication, ...	9 813	9 996	7 963	9 712	-3%
Associations partenaires : CLIC, ASAMDTA, ASAMPA, ASAD	124 858	126 500	118 040	119 500	-6%
Projets : accompagnement de l'équipe, actions CPOM, rendez-vous des aidants, expertise, ...	6 522	11 100	4 476	8 300	-25%
Recettes	275 360,36	245 000,00	311 225,76	240 000,00	-2%
Recettes des usagers	108 946	80 000	107 846	80 000	0%
Département - CPOM contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens	147 322	150 000	187 628	150 000	0%
Recettes des organismes prises en charge prestations aide à domicile (CNAV, CNRACL, CMCAS, ...)	19 093	15 000	15 752	10 000	-33%

* Hors charges de personnel

Les données du service communautaire :

Le service communautaire d'aide à domicile

Répartition des usagers du service communautaire d'aide à domicile au 31/12/2023 :

Nombre d'usagers

117

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

<i>Ballancourt-sur-Essonne</i>	<i>12 usagers</i>
<i>Mennecy</i>	<i>89 usagers</i>
<i>Vert-le-Grand</i>	<i>16 usagers</i>

Nombres de personnes aidées pour l'année 2023 :



85 usagers
moyenne d'âge 81.5 ans



32 usagers
moyenne d'âge 80 ans

Nombres d'heures effectuées pour l'année 2023 : 9940 heures

Nombre d'agents : 9 intervenantes à domicile

Les associations partenaires : ASAD, ASAMDTA, ASAMPA, CLIC

La Communauté de Communes soutient financièrement les associations qui mailent le territoire du Val d'Essonne (ASAD, ASAMDTA, ASAMPA) ainsi que le CLIC.

ASSOCIATIONS	NOMBRES D'HEURES REALISEES	MONTANT SUBVENTIONNE	NOMBRE DE PERSONNES AIDEES	
			<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
ASAMDTA (adhésion + contributions)	6494	42 143.20 + 7 793.29	74	115
ASAD	3044	7459.03	-	-
ASAMPA	691	1174.70	18	27
CLIC		52 432.00	93	204

Constat général de l'activité du service SAAD pour l'année 2023 :

Entrées/sorties de bénéficiaires du service SAAD

SORTIES <i>Décès, autres hébergements/déménagement/arrêt du service/convenances personnelles</i>	27
ENTREES	48

L'activité du service d'aide à domicile est équilibrée. L'effectif de l'équipe d'intervention reste stable.

Accompagnement départemental – Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyen (CPOM)

La CCVE continue de bénéficier de l'accompagnement financier du Département jusqu'à fin 2024 à hauteur de 180 000€. Ce dernier permet de poursuivre les actions en faveur des seniors dans le cadre de leur maintien au domicile.

Actions nouvelles

- Changement de logiciel métier : mise en place d'un nouveau logiciel métier fonctionnel à partir du 1^{er} janvier avec dotation de matériels de télégestion pour les agents (téléphone)
- Conciergerie : poursuite de l'étude de faisabilité d'une conciergerie (missions partagées avec l'agent intendant de la collectivité recruté en 2023).

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

- Développement d'un partenariat avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CTPS) : actions en faveur des seniors et aidants

Poursuite des projets qualitatifs

- En faveur des seniors et aidants :
 - Café des aidants en partenariat avec le CLIC : rendez-vous mensuel à Cerny (café solidaire).
 - Portail citoyen : mise en service du paiement en ligne au cours du 1er trimestre 2024
 - Rendez-vous des aidants : temps d'échange et d'animations spécifiques adaptés aux besoins des aidants/seniors.
- Autres :
 - Formation métiers pour l'ensemble des agents du service
 - Dotation de matériel de protection
 - Adhésion aux plateformes professionnelles (SAP 91, UNA)
 - Participation aux ateliers du SAAD pivot sud-est avec poursuite des actions en faveur des agents (formations mutualisées) et échanges des bonnes pratiques pour le développement et la recherche de qualité du service d'aide à domicile.

d. Insertion

INSERTION PROFESSIONNELLE	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	167 046,51	174 949,00	174 918,00	179 320,00	2%

** Hors charges de personnel*

Bilan ML3V 2023

En 2023, 276 jeunes ont été reçus en 1^{er} accueil.

564 jeunes ont été accompagnés.

La moyenne des entretiens/jeunes accompagnés/an est de 6.5 entretiens.

Au 31/12/2023, 51 % des jeunes accompagnés en 2023 sont entrés en situation (scolarisation/formation/emploi...).

Retour sur les dispositifs récents

Contrat engagement jeune CEJ : Une aide pour les 16-25 ans a été mise en place depuis le 1er mars 2022

89 jeunes du territoire ont pu bénéficier de ce dispositif en 2023.

Le contrat engagement jeune est une mesure destinée aux 16-25 ans qui ne sont ni en études, ni en emploi et ni en formation.

15 à 20 heures d'accompagnement par semaine dispensées auprès du public cible pour découvrir un métier, se former, trouver un apprentissage ou un emploi.

Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 € peut être versée sous condition de revenus, d'assiduité et d'acceptation des offres d'activité faites.

Objectif : permettre aux jeunes de reprendre rapidement une activité via la découverte de métiers, une formation qualifiante ou un emploi dans un secteur en tension.

Une augmentation du coût du dispositif pour l'année 2024 de 2,5 % tenant compte de l'inflation.

Projet reconduit - Objectif jobs jeunes :

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Événement à destination des jeunes pour les aider à trouver un emploi saisonnier et/ou un job d'été
En 2023 c'est près de 120 personnes qui se sont présentées dont 86 jeunes qui ont réalisés en moyenne 3/4 entretiens chacun auprès de la vingtaine d'entreprises venues à leur rencontre.
Prochaine session : Mercredi 27 mars 2024

e. Cohésion sociale

COHESION SOCIALE	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	13 272,40	12 614,40	12 852,00	14 483,20	15%
Cotisation annuelle Centre Hubertine Auclerc	3 500	3 500	3 500	4 000	14%
Subventionnement de l'association Léa Solidarité Femmes	3 000	3 000	6 000	4 000	33%
Actions de sensibilisation :	6 772	6 114	3 352	6 483	6%

* Hors charges de personnel

La CCVE est compétente en matière de « promotion de l'égalité et d'accès aux droits ».

Retour sur 2023

Le budget 2023 a permis d'adhérer au Centre Hubertine Auclerc – Centre Francilien pour l'égalité femmes-hommes et de mener des actions de sensibilisation à destination des scolaires et du grand public.

Le Centre Hubertine Auclerc, dont l'adhésion est d'un montant de 3 500 €, contribue à la lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre et promeut l'égalité femmes-hommes. Il apporte expertise et ressources sur ces thématiques.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Association Léa Solidarité Femmes, il avait été décidé d'aider l'association à hauteur de 3 000 €. Au vu des difficultés financières rencontrées par l'association, il a été décidé, à titre exceptionnel d'attribuer une aide de doubler cette aide pour la porter à 6 000 €.

Les actions de sensibilisation ont été menées par :

- L'association Arkéomédia qui est intervenue au collège de Mennecy auprès de l'ensemble des élèves de 5ème (120 élèves) pour un montant total de 2 452 € ;
- Le Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles qui est intervenu au collège de la Ferté Alais auprès de 4 classes de 4ème (108 élèves) pour un montant de 1 600 € ;
- La compagnie Langue de chat qui a proposé un théâtre forum à l'occasion du 8 mars au collège de Champcueil et à l'occasion du 25 novembre au lycée de Cerny.
- Le Centre Hubertine Auclerc qui est intervenu à la Communauté de communes auprès de 30 agents dans le cadre de l'adhésion de la Communauté de communes à cette structure.

Budget 2024

Il est proposé de maintenir l'adhésion au Centre Hubertine Auclerc dont la cotisation a augmenté de 500 € (4 000 € au total), de maintenir les actions de sensibilisation à destination des scolaires et du grand public en organisant :

- Un événement à l'occasion des journées internationales des droits des femmes (8 mars) et de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre) pour un montant total de 2 000 € ;
- Des séances de sensibilisation dans des collèges avec l'association Arkéomédia pour un montant total de 2 452 € ;
- Organisation d'un spectacle « l'amourologie pour les ados » pour un montant de 2 000 €.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

- Objectif du spectacle : sensibiliser les adolescents à la vie affective en leurs transmettant des savoirs ; avec humour, interactions et en musique. Ce spectacle a été écrit à la suite de 14 ateliers sur la vie affective aux collèges et au lycée des Ulis.
- Dans le cadre du partenariat avec l'association Léa Solidarité Femmes, il est proposé d'aider l'association à hauteur de 4 000 €.

Dans le cadre des partenariats avec l'association Léa Solidarité Femmes et le Centre Hubertine Auclert, des actions spécifiques pourront être développées avec les partenaires de la Communauté de communes. Ces structures pourront notamment être sollicitées dans le cadre des actions prévues au Contrat Territorial de Développement Culturel (CTDC) pour la journée internationale des droits des femmes (8 mars) et les journées du mariage.

Enfin, à l'instar de l'exposition mise en place lors de l'opération Job jeunes en 2023, d'autres opérations du même type pourront être mises en place en 2024 au titre de l'insertion professionnelle.

f. Conservatoire

CONSERVATOIRE	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	38 305,31	56 705,60	36 743,17	48 095,00	-15%
Enseignement, projets de diffusion :	11 547	15 840	15 246	17 860	13%
<i>dont Spectacles et concerts :</i>	7 947	12 040	10 576	11 360	-6%
<i>dont Enseignement et stages :</i>	3 600	3 800	4 670	6 500	71%
Fonctionnement du service : petit équipement, fournitures diverses, adhésions, logiciel, communication, redevance de reproduction de partition, entretien des instruments, frais bancaires...	8 810	5 966	7 119	5 935	-1%
Fonctionnement du bâtiment :	17 949	34 900	14 378	24 300	-30%
Recettes	113 033,62	112 600,00	149 944,26	112 600,00	0%
Recette des usagers	110 994	110 000	148 424	110 000	0%
Participations communes aux interventions artistiques	2 040	2 000	1 000	2 000	0%
Associations petite enfance	-	600	520	600	0%

* Hors charges de personnel

Le conservatoire communautaire a pour vocation de développer un enseignement artistique public de qualité, dynamique et renforcé par un rayonnement sur le territoire.

La direction et l'équipe pédagogique mettent en place les actions inscrites au titre du contrat territorial de développement culturel (CTDC) signé avec le département de l'Essonne.

À la rentrée de septembre 2023, le nombre d'élèves est de 336 soit une augmentation de 16 élèves en comparaison à la saison 2022-2023.

Le conservatoire propose 41 cours différents répartis de la manière suivante :

- 6 cours de découverte pour les enfants de 2 à 10 ans,
- 17 cours de pratique instrumentale,
- 18 cours de pratique collective, en musique, danse, théâtre et Arts Plastiques.

La saison musicale

9 événements artistiques sont prévus pour 2024, en partenariat avec les acteurs du territoire (communes/établissements scolaires etc...).

Les projets dans les écoles du territoire

Deux intervenantes en musique conduisent des ateliers dans 10 écoles maternelles et élémentaires de la CCVE (38 classes et un peu plus de 900 élèves concernés)

Les projets extérieurs

- Invitation du conservatoire de Mennecy pour participer à un concert de musiques actuelles au bar Le Stock à Mennecy le dimanche 10 mars 2024 faisant partie de la saison musicale de l'établissement municipal.
 - Projet avec l'EHPAD de Ballancourt-sur-Essonnes pour une animation musicale partagée entre élèves et résidents.
 - Projet avec le Village d'enfants et d'adolescents de Ballancourt pour des ateliers en musique et en arts plastiques sur l'ensemble de l'année 2023-2024, en cours de construction.
 - Projet au relais Petite Enfance de Mennecy pour des ateliers musicaux, en cours de construction avec une participation de 40€/heure de la structure.
- Ateliers musicaux au Relais Petite Enfance de Vert-le-Grand pour 13 séances en 2023-2024 avec une participation de 40€/heure de la structure.
- Projet de stage, dans le cadre du projet Molière de la classe de théâtre pour les adolescents, 2 acteurs de la Compagnie du Détour interviendraient en février 2024 au conservatoire.

Les interventions Arts Plastiques

Création d'un nouveau cours pour capter la tranche d'âge des pré-ados et adolescents avec l'inscription de 5 jeunes de CM2 et des collégiens, soit 1h15 hebdomadaire supplémentaire, pour un total 5h hebdomadaire.

En 2024, l'équipe finalisera le projet d'établissement du conservatoire.

g. Culture

CULTURE	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	72 006,77	76 841,44	52 308,86	37 870,20	-51%
Concerts, spectacles, ateliers et autres projets :	12 040	14 300	14 480	14 000	-2%
Cinéma de plein air :	943	2 138	1 341	2 438	14%
Pintemps des contes :	7 556	11 872	9 619	11 242	-5%
Fête de la science :	9 413	7 531	6 369	8 140	8%
Autres besoins du service :	42 055	41 000	20 500	2 050	-95%
Recettes	21 500,00	23 000,00	-	27 000,00	17%

* Hors charges de personnel

Retour sur 2023

La Communauté de communes a signé un Contrat Territorial de Développement Culturel (CTDC) avec le département de l'Essonne permettant de développer un projet sur 3 ans, décliné en 16 fiches actions. Ce contrat cible les actions menées par le service culturel, le conservatoire et incluant la médiathèque Lazare Carnot.

Un avenant au Contrat Territorial de Développement Culturel concernant les enjeux de la lecture publique a été conclu entre le Département et la CCVE. Il sera remis aux services départementaux début 2024.

Dans le cadre de sa stratégie territoriale, la Communauté de Communes du Val d'Essonne a choisi de développer un projet avec l'objectif de structurer et de donner un cap à la politique culturelle

Accusé de réception en préfecture
n° 2023-105400440-2023-03-03
Date de réception préfecture : 13/02/2024

communautaire en faveur de la démocratisation de la culture, où le lien social et la diversité culturelle restent au cœur de ce projet. Le rôle de l'EPCI doit permettre de mettre en synergie, mailler et coordonner les acteurs et les actions sur le territoire.

Afin d'assurer le pilotage de cette politique, le service culturel de la CCVE a débuté un diagnostic culturel du territoire avec les acteurs des 21 communes (entretiens individuels et réunions). Le projet culturel de territoire (PCT) devrait être finalisé en 2026. Dans le cadre de l'élaboration du PCT, un comité de pilotage et un comité technique seront créés en 2024.

Les actions mises en place par la CCVE

➤ *Concerts, spectacles, ateliers et autres projets :*

Les concerts de poche

Les Concerts de Poche mènent une mission sociale, artistique et territoriale. Itinérants, ils créent du lien entre les habitants, contribuent au rapprochement des générations et à l'épanouissement de chacun en partageant la musique classique, le jazz et l'opéra avec ceux qui n'y ont pas toujours accès. Il s'agit de proposer un concert dans une commune et des ateliers indissociables dans différentes structures du territoire.

En 2023 la CCVE a accueilli des ateliers « longue durée » réalisés en amont du concert de l'orchestre de Chambre de Paris le 18 février à Itteville (337 spectateurs) :

- 29 heures d'ateliers de chant choral dans les structures suivantes (Ecole élémentaire Jean Jaurès-Itteville (Ecole Le Tilleul-Leudeville) avec 27 participants
- 1 atelier parent-enfant pendant le concert avec 12 participants
- 8 ateliers Musique en Chantier (Ecole de Fontenay-le-Vicomte, Ecole élémentaire Jean Jaurès-Itteville, Ecole élémentaire Jacques Prévert-Itteville, Ecole Le Tilleul-Leudeville, La Caravane du Partage-Ballancourt-sur-Essonne) soit 168 personnes rencontrées
- Le 21 juin 2023 32 élèves ont participé au concert donné au Théâtre des Champs-Élysées pour célébrer les 20 ans du quatuor Modigliani et 68 spectateurs du territoire.

En 2024, le projet consisterait à s'inscrire dans les olympiades culturelles. Il s'agirait d'un projet de musique en chantier (projet court).

Les hivernales

La CCVE poursuit son partenariat avec la compagnie « Atelier de l'orage » pour développer l'éducation artistique et culturelle dans les établissements scolaires du territoire. Pour cette nouvelle édition les ateliers s'intéresseront au théâtre burlesque avec 1 500 écoliers du territoire concernés. 15 communes peuvent bénéficier des ateliers à raison de 1 module (pour 2 classes). Des modules complémentaires peuvent être financés par la commune ou l'école.

➤ *Le printemps des contes*

En 2023, 817 personnes ont assisté aux séances du printemps des contes. Des temps de sensibilisation ont eu lieu dans 2 collèges du Val d'Essonne.

La thématique retenue pour le printemps des contes 2024 est « les jeux olympiques » (les anneaux, les liens entre les continents, les valeurs sportives, la persévérance, la solidarité)

La programmation des 13 événements se déroulera du 16 mars au 15 juin 2024 (clôture organisée par la CCVE).

Une réflexion en cours sur des actions culturelles avec les accueils périscolaires et les relais petite enfance du territoire ainsi que de l'éducation artistique (sensibilisation aux contes) dans les établissements scolaires. Pour la clôture le service culturel mène en transversalité une action avec le service tourisme et l'association d'insertion Vir'Volt à La Ferté Alais.

Accusé de réception en préfecture 091-249100546-20240213-03-2024-DE Date de réception préfecture : 13/02/2024

➤ **Le ciné plein air**

La 3ème édition du cinéma plein air en 2023 a rencontré un vif succès avec 154 personnes présentes au concert et pique-nique. Le choix et vote du film par le public en amont de l'événement a mobilisé le public. De plus, le programme complet avec un concert du conservatoire, un Food truck et la séance de cinéma ont mobilisé le public. L'association avec l'EHPAD de Champcueil a permis à un public dit « empêché » d'assister à l'événement.

Dans le cadre des JO 2024, le sport sera à l'honneur. Plusieurs projets en interaction avec les services des sports/tourisme/cohésion sociale sont en cours de préparation.

➤ **La fête de la science**

En 2023, 562 élèves du CP au CM2 ont été sensibilisés à la forêt. 72 personnes ont assisté au spectacle de clôture dans les jardins de Ballancourt-sur-Essonne.

En 2024, il s'agira d'étoffer la liste des partenaires scientifiques et trouver un lieu mettant en valeur le patrimoine agricole. Une réflexion est en cours sur un village des sciences et/ou le développement des sensibilisations aux maternelles.

➤ **Autres projets du service**

Les opérateurs culturels

Inscrit dans le CTDC, la rencontre avec différents opérateurs culturels comme la scène nationale d'Evry et l'Opéra de Massy a permis de faire connaître la CCVE et d'établir un partenariat.

En 2024, il est prévu de programmer un spectacle d'une compagnie en résidence à la scène nationale d'Evry en direction des publics collégiens et lycéens, public peu captif dans le domaine culturel. Ce partenariat permettra de bénéficier d'une représentation grâce au contrat de résidence avec la compagnie

Le collectif Culture Essonne

L'adhésion au collectif Culture Essonne est un opérateur structurant. Cette adhésion permet d'intégrer un réseau d'acteurs culturels et à accueillir des spectacles à des prix de cession réduits. L'adhésion permet d'assister à des présentations de compagnie. Le Collectif permet également un accompagnement dans les appels à projet, informe de l'actualité culturelle et d'aide financière potentielle des partenaires financeurs, les échanges de bonnes pratiques entre collectivités et le montage de projet.

Les journées du patrimoine

Inscrit dans le CTDC, les journées du patrimoine œuvrent pour rendre visible les femmes dans l'espace public. Ce projet et son financement sont en lien avec les services de cohésion sociale, le conservatoire, le tourisme et le service de la CCVE.

En 2024, la commune de Ballancourt-sur-Essonne sera partenaire pour la 1ère édition avec l'inauguration des nouveaux noms des salles (parité H/F du conservatoire). Une exposition des artistes retenus est envisagée. Au préalable, une balade autour des femmes serait organisée, en lien avec l'association de patrimoine du Ballancourt.

Les recettes

Le CTDC : Le contrat territorial de développement culturel a été conclu avec le département de l'Essonne pour 3 ans (2023 à 2025). 27 000€ ont été accordés à la CCVE. Les différents projets de la culture, du conservatoire sont inscrits.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

D'autres subventions ont été sollicitées, en attente de notifications :

- Subvention DRAC - Soutenir des projets culturels pendant l'été : le cinéma plein air sera fléché pour l'obtention de ce soutien.
La subvention minimale est fixée à 3 000€ et pouvant aller jusqu'à 25 000 €.
- Subvention Région IDF - Soutenir les manifestations littéraires : le printemps des contes sera proposé - Manifestation pouvant être subventionnée à 50 % (4 850€)
- Subventions DRARI - Appel à projets - La délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) propose un appel à projet pour la fête de la science.
Enveloppe de soutien possible à hauteur de 5 000 €.

h. Médiathèque de La Ferté Alais

MEDIATHEQUE LA FERTE ALAIS	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	-	98 063,67	54 020,68	110 970,80	13%
Activités de la médiathèque : achat de livres/disques/abonnements presse, animations, logiciel...	-	46 993	39 762	76 921	64%
Fonctionnement du bâtiment :	-	51 071	14 258	34 050	-33%
Recettes	-	79 916,67	162 000,00	137 000,00	71%

* Hors charges de personnel

Le transfert de l'activité au 1er juillet 2023 a été acté en conseil communautaire le 11 avril 2023, permettant de redynamiser l'équipement avec la consolidation d'une équipe renouvelée, l'écriture d'un projet pour renforcer l'offre culturelle à destination des scolaires, et engager le travail sur l'élargissement des amplitudes horaires d'ouverture. L'élaboration du nouveau projet d'établissement sera engagée en lien avec les communes du territoire. En 2024, il s'agira d'une première année complète de fonctionnement, expliquant les évolutions entre le prévisionnel 2023 et les orientations 2024.

La médiathèque a pour but de desservir l'ensemble de la population de la Communauté de communes du Val d'Essonne en matière de lecture publique.

Dans un premier temps, il s'agit de redynamiser l'établissement en renforçant son attractivité (renouvellement des collections, accueil des classes, construction d'une programmation culturelle, élargissement des horaires d'ouverture).

De plus la médiathèque devient un lieu d'accueil avec :

- La poursuite des cours collectifs de pratique musicale par le conservatoire communautaire (tous les jeudis)
- La mise en place des cours de formation musicale par le conservatoire communautaire (tous les vendredis)
- La mise en place des permanences EFS sur RDV les vendredis
- La mise en place des ateliers informatiques organisés par la CCVE
- La mise en place de cours d'alphabétisation dispensés par l'association Renaissance et Culture de Ballancourt-sur-Essonne (le mercredi matin)
- La mise à disposition de la salle d'animation pour des réunions et des formations.

Budget 2024

- Les acquisitions

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

L'achat de livres de fiction et documentaires, de DVD fictions et documentaires, de revues, de CD musique pour tous les publics : petite enfance, enfance, jeunesse, adolescent et adulte, est prévu. En l'absence de traitement documentaire sur les collections en accès direct et indirect (réserves) depuis 2016, l'état général des collections est vieillissant et en mauvais état. Depuis juillet 2023, 5208 documents en accès direct et indirect (livres et DVD) ont dû être désherbés.

➤ La programmation culturelle

La redynamisation de la structure passe par une attractivité des actions culturelles. Depuis juillet 2023, des rendez-vous réguliers ont été mis en place comme suit :

- Sam'di des petites histoires (deuxième samedi de chaque mois)
Septembre à novembre 2023 : 48 enfants, 54 adultes
- Une heure du conte (dernier samedi de chaque mois)
Septembre à novembre 2023 : 52 enfants, 43 adultes
- Le club de lecture adulte (Premier vendredi de chaque mois)
Janvier à novembre 2023 : 63 adultes
- Des ateliers créatifs (un atelier tous les 2 mois)
Octobre à novembre 2023 : 16 enfants, 8 adultes
- Accueil des tout-petits avec leurs assistantes maternelles
Septembre à novembre 2023 : 75 enfants, 36 adultes

Et des rendez-vous-culturels :

- Un temps fort autour du polar en octobre : Escape Game et heure du conte)
- Présentation de la rentrée littéraire
- Une veillée conte en décembre

➤ La veille professionnelle Outil de Recherche Bibliographique (ORB)

Les recettes

Dans le cadre du transfert de l'équipement le CD91 accompagne la CCVE à hauteur de 137 000€/an, durant 3 ans (fonctionnement de la structure).

D'autres pistes de recettes sont étudiées :

- Par la DRAC : une écriture d'un Contrat Territoire-Lecture (CTL) est en cours, permettant de bénéficier de financements au titre de la redynamisation de la médiathèque (amplitudes horaires élargies/actions auprès des publics dit « empêchés » etc...), ainsi que la création d'un réseau de lecture publique par étapes travaillé avec l'accompagnement d'un consultant extérieur.
- Les différents projets seront inscrits dans l'avenant au CTDC (Contrat Territorial de Développement Culturel), pour obtenir un financement.
- Le Centre National du Livre peut accompagner les médiathèques dans l'achat de fonds documentaires spécifiques. La prochaine campagne de subvention aura lieu en mars 2024 : le CNL finance a minima 10 % du budget acquisition de documents en direction de publics spécifiques.

i. Sport

La Communauté de communes du Val d'Essonne poursuit son engagement dans le cadre de sa compétence et son développement en matière de politique sportive :

Archivage de l'acte en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

- Soutien aux évènements sportifs à rayonnement communautaire,
- Fonctionnement des Etablissements recevant du public (ERP) communautaires,
- Structuration du Service des Sports,
- Suivi du contrat de DSP et l'exploitation de l'Aquastade,
- Soutien aux associations aquatiques communautaires,
- Développement du sport à rayonnement communautaire (infrastructures...)

La priorité de la CCVE est de faire rayonner le sport pour tous les publics à l'échelle du territoire.

Suite à l'arrivée d'un responsable des sports en novembre 2022 et le passage à 100% d'un chef d'équipe, référent technique des équipements sportifs en juillet 2023, le service des sports a entamé l'écriture du Schéma Directeur Sportif du Territoire (SDCST) mené collégialement avec les élus membres de la commission sport, qui se sont portés volontaires. Les orientations définies ont été les suivantes :

- Le sport pour le plus grand nombre (éducation, handicap, compétitions, loisirs, santé),
- L'intérêt collectif à l'échelle globale du territoire intercommunal (équipements sportifs, évènements sportifs),
- Le sport comme vecteur de lien social en s'appuyant sur le sport santé, le sport handicap, le sport loisir, le sport compétition et le sport nature.

Des groupes de travail avec la communauté sportive, les acteurs du territoire et institutionnels seront menés en 2024 pour aboutir à la déclinaison des enjeux majeurs de la politique sportive territoriale en plan d'actions.

1. Aquastade

SPORT - AQUASTADE (satellite)	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	1 278 388,04	1 346 944,06	1 454 669,38	1 488 134,32	10%
Contrat de la DSP :	1 124 695	1 169 195	1 305 662	1 284 747	10%
Accompagnement au suivi de la DSP :	9 486	34 972	12 360	68 275	95%
Prêt bancaire - remboursement des intérêts :	86 242	80 677	80 677	75 112	-7%
Taxe foncière :	57 965	62 100	55 970	60 000	-3%
Recettes	1,00	1,00	1,00	1,00	0%

* Hors charges de personnel

Le budget est dédié principalement à la contribution financière d'exploitation versée au délégataire Aquastade. Les orientations à poursuivre sont les suivantes :

➤ Accompagner le partenariat avec Aquastade et les associations communautaires :

- Etablir un suivi régulier dans le fonctionnement du partenariat avec l'Aquastade et dans l'accompagnement des associations aquatiques
- Assurer le financement de la natation scolaire pour les scolaires élémentaires et collégiens
- Mener un travail transversal avec le service juridique et financier dans le suivi du contrat de DSP

2. Halle des sports à Champcueil

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

HALLE DES SPORTS DE CHAMPCUEIL (et logement gardien)	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	53 040,83	110 300,00	88 595,75	110 300,00	0%
Fonctionnement du service : petit équipement, vêtements de travail, remplacement	4 353	4 750	6 895	3 900	-18%
Fonctionnement du bâtiment : fluides, maintenance/entretien du bâtiment, des extérieurs et des équipements	48 688	105 550	81 701	106 400	1%
Recettes	19 088,52	18 500,00	1 735,67	17 700,00	-4%

* Hors charges de personnel

Le budget de la Halle des sports de Champcueil est majoritairement lié au fonctionnement du bâtiment avec une hausse en 2024 liée à l'inscription budgétaire de l'entretien des extérieurs et intérieur de l'équipement géré par le service des sports (dans les exercices financiers des années précédentes sommes inscrites au budget cadre de vie).

Le Département participe au coût de fonctionnement de l'équipement avec le versement d'une participation annuelle en fonction de la fréquentation du collège de Champcueil.

3. Gymnase intercommunal de Mennecy

GYMNASSE INTERCOMMUNAL DE MENNECY	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	-	-	-	61 650,00	N/A
Fonctionnement du service : petit équipement, vêtements de travail, remplacement	-	-	-	6 600	0%
Fonctionnement du bâtiment : fluides, maintenance/entretien du bâtiment, des extérieurs et des équipements	-	-	-	55 050	0%
Recettes	-	-	-	-	N/A

* Hors charges de personnel

La livraison et la mise en service du gymnase intercommunal de Mennecy sont prévues au cours de l'année 2024. De ce fait, il est prévu une dotation en petit équipement et matériel pour les personnes à recruter. Par ailleurs, il est prévu un budget lié au fonctionnement du bâtiment.

A noter que le Département pourrait participer au coût de fonctionnement de l'équipement avec le versement d'une participation annuelle en fonction de la fréquentation du lycée de Mennecy.

4. Evénements sportifs

SPORT - HORS INFRASTRUCTURES CCVE	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	40 486,00	21 621,20	21 597,25	37 532,80	74%
Evénements sportifs gérés par la CCVE, hors équipements :	22 386	521	497	16 333	>100%
Soutien aux événements caritatifs :	3 900	3 900	3 900	3 900	0%
Soutien aux autres événements sportifs :	14 200	17 200	17 200	17 300	1%

* Hors charges de personnel

La CCVE poursuit son accompagnement aux événements sportifs à rayonnement communautaire, vecteurs de bien-être et d'une bonne dynamique associative sportive sur le territoire du Val d'Essonne, notamment dans les zones rurales.

Plus de 9000 sportifs coureurs et marcheurs au total se sont retrouvés lors de ces manifestations. Le soutien à ces manifestations sera reconduit par la CCVE pour l'année 2024 avec une enveloppe constante. Le Service des Sports proposera un travail sur les critères d'attribution des subventions permettant une objectivité de la distribution des soutiens dans le cadre des enjeux de la politique sportive arbitrée par les élus de la CCVE.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Par ailleurs, une étude de faisabilité d'implantation d'une piste d'athlétisme sur le territoire sera réalisée au cours de l'année 2024 pour un budget de 14 000 €.

IV. Le développement du territoire

a. La promotion du tourisme

TOURISME	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	43 525,36	40 297,00	33 772,72	64 721,20	61%
Animations organisées par la CCVE :	4 994	4 100	3 218	3 500	-15%
Participations :	21 588	21 588	21 588	17 500	-19%
Fonctionnement du service : équipements, documentation, borne interactive, communication...	6 783	9 059	3 395	8 650	-5%
Gestion taxe de séjour :	10 160	5 550	5 572	35 071	532%
Recettes	20 638,32	15 000,00	30 192,44	46 800,00	212%

* Hors charges de personnel

Contexte d'intervention de la CCVE

La Communauté de communes du Val d'Essonne poursuit ses actions de promotion et de valorisation du tourisme, d'animation, et de développement touristique liées au développement économique du territoire.

Les actions mises en place par la CCVE :

- **Programme d'animations touristiques**, afin de permettre aux habitants du val d'Essonne ainsi qu'aux franciliens de découvrir le territoire. Ainsi comme chaque année, seront organisées des sorties thématiques (histoire locale, biodiversité, production locale...). Les acteurs locaux socio-professionnels, associations, partenaires, seront également mobilisés afin de les faire connaître et pour proposer une expérience de qualité aux futurs participants. En 2024, dans le cadre des JO, le programme sera complété par une « Grande Fête » organisée sur une journée par la CCVE, et qui impliquera des actions transversales des services de la CCVE et dont la thématique sera le « Sport » pour cette première édition.
- **Subvention annuelle attribué à l'AJBS pour l'organisation du meeting aérien**, afin de contribuer à la réussite de cet événement phare de l'Essonne. « Le temps des Hélices » permet à l'association d'accueillir le temps d'un week-end, près de 30 000 personnes venant de tous horizons. C'est une véritable occasion pour l'intercommunalité et les communes qui la composent de profiter des potentielles retombées économiques, de rayonner en Ile-de-France et en métropole plus largement. Des concertations à venir seront conduites en lien avec l'association organisatrice, afin de mettre en place des actions dans le but d'améliorer la logistique, l'organisation du meeting et notamment le transport vers le site.

Taxe de séjour :

La CCVE perçoit des taxes de séjour pour chaque nuitée de personne majeur sur le territoire conformément à la tarification en vigueur aux différents types d'hébergements. Ces recettes perçues sont en partie reversées puisque des taxes additionnelles sont prévues de l'ordre de :

- 10% au Département
- 15 % à la Société du Grand Paris

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

En complément, la Loi de Finances pour 2024 a instauré une taxe additionnelle supplémentaire de 200% à reverser à Ile de France Mobilité. Ainsi, les dépenses tout comme les recettes ont augmenté de 28 800 € chacune.

b. Développement durable et GEMAPI

Au titre des compétences communautaires en matière de Développement durable et de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GeMAPI), cinq domaines d'actions sont investis :

- La gestion et la valorisation des déchets ménagers et assimilés ;
- La gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GeMAPI) ;
- La rénovation énergétique et la production d'énergies renouvelables ;
- Le soutien des actions en faveur du développement durable portées par les communes et les associations ;
- La sensibilisation au développement durable.

1. Développement durable

DEVELOPPEMENT DURABLE	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	46 970,98	78 132,20	74 057,51	85 648,00	10%

* Hors charges de personnel

a gestion et la valorisation des déchets ménagers et assimilés

Pour aider tout un chacun à optimiser la gestion de ses déchets, la Communauté de communes développe des actions à destination des habitants et des scolaires. En 2023, la Communauté de communes est donc intervenue lors d'événements municipaux, dans les communes avec l'opération Recyclerie mobile, dans les classes pour sensibiliser les élèves au tri et au compostage ainsi qu'auprès des habitants et des agents de la Communauté de communes. Au total, par le biais des animations, plus de 650 personnes ont pu être sensibilisées à la gestion et la valorisation des déchets

Afin d'assurer la poursuite de ces actions qui alimenteront un futur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), une nouvelle enveloppe budgétaire est sollicitée.

La rénovation énergétique et la production d'énergies renouvelables

En plus d'être un important contributeur d'émissions de gaz à effet de serre, le poste énergétique est devenu pour les particuliers, les entreprises ou les collectivités l'un des principaux postes de dépenses. Il s'avère donc indispensable de contribuer à la rénovation du bâti qu'il soit privé ou public et de permettre le développement de la production d'énergies renouvelables.

L'Espace France Rénov'

En 2020, la Communauté de communes, en partenariat avec le parc naturel régional du gâtinais français a mis en place, par l'intermédiaire d'une convention triennale, un Espace France Rénov'.

Cet espace permet, pour les particuliers et les professionnels, l'obtention d'informations et de conseils sur les travaux de rénovation énergétique les plus efficaces, sur les matériaux et les équipements existants, sur les dispositifs financiers, etc. En 2023, au total, 800 "actes" ont été réalisés (information de premier niveau, conseils personnalisés, accompagnement pour la réalisation de travaux, etc.)

Afin de pérenniser ce guichet unique de la rénovation énergétique, une nouvelle convention triennale avec le parc naturel régional du Gâtinais français a été signée pour la période 2024-2026. Elle tient compte des récentes évolutions législatives. En effet, l'Espace France Rénov' assure désormais les missions de « Mon accompagnateur rénouv' ».

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Le Conseil en Energie Partagé

Afin d'aider les communes à améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments sur le long terme, un nouveau service de conseil en énergie partagé a été développée en 2023 pour la période 2023-2025 en partenariat avec le parc naturel régional du Gâtinais français.

Le soutien des actions en faveur du développement durable portées par les associations et les communes

Depuis 2021, afin d'accompagner les associations dans la transition énergétique et écologique, la Communauté de Communes du Val d'Essonne a mis en place un appel à projets « Développement durable ». A destination des associations, cet appel à projet a pour objectif de soutenir les actions de sensibilisation, valorisation et de prévention liées au développement durable. En 2023, 3 associations ont déposé un dossier et ont obtenu un avis favorable du Conseil communautaire.

Il est proposé, pour l'année 2024, d'inscrire le même budget.

La sensibilisation au développement durable

Chaque année, la Communauté de communes organise ou soutient des manifestations de sensibilisation au développement durable, dont la reconduction est proposée, pour l'année 2024.

2. GEMAPI

GEMAPI (taxe affectée)	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	897 228,50	960 978,50	960 978,50	1 018 659,00	6%
Reversement GEMAPI - SIARCE	796 474	853 030	853 030	901 659	6%
Reversement GEMAPI - SIARJA (Syndicat Mixte Juine Affluents)	100 755	107 949	107 949	117 000	8%
Recettes	913 451,00	960 978,50	960 979,00	1 018 659,00	6%

Depuis le 1er janvier 2018, la CCVE est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) conformément aux dispositions des lois MAPTAM et NOTRe. Cette compétence a été transférée au SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et du Cycle de l'Eau) pour le bassin versant de la rivière de l'Essonne et au SIARJA (Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière la Juine et de ses affluents) pour le bassin versant de la rivière de la Juine.

Il est à noter que la GEMAPI est une taxe versée par les contribuables assujettis à la taxe foncière, la THRS, et la cotisation foncière des entreprises. Elle est reversée par la CCVE aux syndicats compétents. Cette somme sera donc également perçue au titre des recettes, dont 30 054€ versés par l'Etat au titre de la compensation fiscale.

c. Agriculture

AGRICULTURE	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	9 813,04	28 795,20	18 366,05	20 890,20	-27%

* Hors charges de personnel

Contexte d'intervention de la CCVE :

A la suite du lancement d'une démarche de Plan Alimentaire Territoriale (PAT), adoptée le 27 septembre 2022 par délibération, la CCVE a initié en 2023 une phase de concertation des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation, afin de coconstruire un programme d'actions répondant aux enjeux locaux. Quatre ateliers thématiques ainsi qu'un forum ont ainsi été organisés. En compilant les

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

conclusions de ces différentes séances de travail, la CCVE aboutit à une feuille de route détaillée en 4 axes, eux-mêmes détaillés en 9 actions répondant à 28 objectifs.

Présentation des 4 axes thématiques du PAT Val d'Essonne :

1. Engager les acteurs locaux autour des enjeux agricoles et alimentaires, évaluer et valoriser le PAT
2. Préserver les terres agricoles et encourager l'installation d'agriculteurs sur le territoire
3. Adapter l'agriculture face au changement climatique et préserver les ressources
4. Faciliter l'accès à une alimentation locale de qualité, et lutter contre la précarité alimentaire

Les actions mises en place par la CCVE :

➤ Actions de sensibilisation à l'alimentation :

La CCVE a déjà mené un certain nombre d'actions de sensibilisation pour valoriser le terroir local et rapprocher les producteurs et les consommateurs (communications, balades et visites de ferme, ateliers cuisine, cinés débat, buffets de produits locaux...). Afin de poursuivre sur cette lancée, et dans le cadre du PAT, la CCVE prévoit de structurer et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation aux enjeux agricoles et alimentaires ; l'objectif étant de valoriser monde agricole, les produits locaux et le développement d'une alimentation durable auprès de tout type de public. Il s'agira s'appuyer sur les opérateurs locaux et de faire rayonner leurs actions, mais également de prévoir et d'organiser des actions complémentaires. En 2024, on comptera :

- Des actions de sensibilisation du grand public au « consommer local »
- Des actions de sensibilisation des scolaires à la nutrition, l'alimentation et au monde agricole
- Des actions de sensibilisation auprès des personnes précaires (alimentation saine et petit budget)

➤ Etudes, diagnostics et assistance à maîtrise d'ouvrage :

Dans le cadre du PAT, différents projets impliquent la mise en œuvre d'un diagnostic ou d'une étude approfondie avant le développement d'actions opérationnelles. La CCVE portera ainsi une attention particulière aux sujets suivants pour l'année 2024 :

- Fin 2022, la CCVE a missionné la chambre d'agriculture pour la réalisation d'une étude sur la transmission des exploitations agricoles. Une 2^e phase pourra être reconduite sur l'année 2024, impliquant également une cartographie du foncier disponible à court et moyen terme.
- Enfin, dans le but de faciliter l'accès aux produits locaux, une étude sur le maillage en points de ventes alimentaires pourra être initiée. Elle sera, dans un premier temps, confiée à des étudiants, puis différents scénarios seront approfondis par un bureau d'études pour identifier les projets les plus pertinents à développer (vente itinérante, épiceries participatives...)

Dans le cadre du développement de son PAT la CCVE a sollicité un bureau d'études pour un accompagnement à l'organisation et l'animation de sa concertation. En 2024 seront conduites les premières actions, et la CCVE souhaiterait bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ponctuelle, mais aussi, confier une mission de suivi / bilan et d'évaluation du PAT à un cabinet de conseil externe.

➤ Adhésion à l'association Cresson de Méréville :

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

La marque collective « cresson de Méréville » a été déposée par l'association des cressiculteurs de l'Essonne, dans le but d'évoluer vers une Indication Géographie Protégée. L'objectif est de préserver le savoir-faire, la qualité du produit, mais aussi développer la notoriété du cresson de fontaine. En adhérant à l'association, la CCVE pourra faire partie de la gouvernance dans la catégorie collectivité, légitimer sa communication et renforcer son soutien aux producteurs de cresson locaux et au développement du projet.

➤ Adhésion à la Charrette :

Dans le cadre du PAT, la CCVE envisage de travailler sur la mutualisation de la logistique agricole dans le but de réduire les déplacements liés aux livraisons de denrées alimentaires, d'ouvrir le champ des possibilités en termes de débouchés pour les producteurs locaux tout en réduisant l'impact carbone de notre alimentation. En complément des ateliers qui se tiendront sur le sujet pour mettre en lien les producteurs et distributeurs, la CCVE souhaite adhérer à la plateforme « la Charrette », qui permet d'avoir une visibilité sur les acteurs locaux de la logistique et les trajets effectués par les différents utilisateurs. Devenir partenaire permet aux nouveaux adhérents d'avoir une réduction de -30% sur leur inscription.

➤ Cofinancement LEADER :

Le PNRGF a renouvelé son adhésion au programme LEADER (2023 – 2027). La CCVE a contribué à définition des fiches actions de cette programmation et fait partie du groupement d'action local. Afin de permettre le financement de projets sur l'intégralité du territoire de la CCVE, un cofinancement est demandé à la collectivité et son montant s'élève à 0,33 €/ habitant hors parc. Grâce à une aide complémentaire perçue par le PNR, la CCVE ne contribuera en 2024 qu'à hauteur de 7990,20€.

d. Mobilité – Transport

TRANSPORT	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	2 433 430,02	2 588 285,00	2 772 948,76	2 950 750,00	14%
Travaux et entretien arrêts de bus	24 240	25 000	2 286	25 000	0%
Autres dépenses : évènement lié à la mobilité, communication, vêtements de travail,...	9 286	5 585	3 934	17 900	221%
Transport à la Demande (TAD) / Transport d'Utilité Sociale (TUS) :	87 853	40 500	40 440	46 500	15%
Transport - lignes régulières :	1 019 559	1 023 000	1 297 826	1 160 150	13%
Transport scolaire :	1 292 492	1 494 200	1 428 463	1 701 200	14%
Recettes	1 273 045,98	1 251 161,00	1 325 211,87	1 469 000,00	17%

* Hors charges de personnel

Contexte d'intervention de la CCVE

La Communauté de communes du Val d'Essonne exerce un rôle prépondérant dans l'organisation et la gestion des lignes de transport en commun, et assure par délégation de compétence la gestion des circuits spéciaux scolaires. Dans le cadre d'une démarche volontaire et concertée qui contribue à promouvoir la pratique cyclable par le développement d'itinéraires sécurisés, confortables et continus, le nouveau Schéma Directeur des Aménagements Cyclables d'intérêt communautaire a été adopté par les élus communautaires le 26 septembre 2023.

Les actions mises en place par la CCVE :

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

➤ **Participation financière et lien avec Ile-de-France Mobilités via une convention partenariale pour le réseau de bus Essonne Sud Est :**

Dans la continuité de la convention partenariale signée entre IDFM et la CCVE en 2022 pour 4 ans, la CCVE continue à participer activement à l'amélioration et au développement des transports collectifs et de travailler à la qualité et à la performance du service sur son territoire. Le montant de la participation financière de la CCVE est basé sur un coût annuel réactualisé chaque année selon une formule d'indexation inscrite dans le marché public afférent.

➤ **Transport d'Utilité Sociale pour les habitants du territoire de la CCVE via une convention avec l'association Essonne Mobilités :**

La Communauté de Communes du Val d'Essonne a souhaité compléter ces offres de transport par la prise en charge d'un Transport d'Utilité Sociale et Solidaire pour les personnes dont l'accès aux transports publics, collectifs ou particuliers est limité du fait de leurs revenus (personnes bénéficiant du RSA ou d'allocations spécifiques de solidarité). En fonction de la fréquentation du service, il peut aussi être ouvert aux habitants de plus de 65 ans. Ce TUS confié à l'association Essonne Mobilités est mis en place depuis le 1er août 2022. Le service est maintenu avec le même niveau d'offre pour l'année 2024.

➤ **Gestion des circuits spéciaux scolaires :**

Dans le cadre du montant de la cotisation versée par la CCVE à TSE, la participation financière pour l'année scolaire 2023/2024 est constante.

Concernant la convention de délégation de compétences pour la gestion des circuits scolaires, la CCVE perçoit une dotation financière d'IDFM pour le paiement des factures au transporteur. Elle percevra également l'encaissement des familles.

Pour l'année 2024, la participation de la CCVE à l'exécution d'un service de transports scolaires en circuits spéciaux scolaires pour une durée de 4 ans a été réévaluée. Elle est basée sur la révision du bordereau des prix unitaires, qui à chaque rentrée, est conforme à la formule indiquée dans la convention de délégation de compétences.

Depuis la rentrée scolaire 2018/19 et dans le cadre de sa politique tarifaire, la CCVE prend en charge partiellement la part résiduelle des familles pour les abonnements aux circuits spéciaux scolaires et pour les cartes OPTILE, pour tous les élèves du territoire scolarisés dans un établissement public de secteur.

Pour l'année scolaire 2023/2024, il est proposé de conserver la même enveloppe budgétaire pour cette participation financière.

➤ **Evènement Mobilités :**

Dans le cadre du projet d'évènement lié à la mobilité en 2024, il est envisagé d'organiser une manifestation autour du sport et du vélo afin de promouvoir le nouveau Schéma Directeur d'Aménagements Cyclables.

➤ **Partenariat avec BlaBlaCar Daily**

La CCVE envisage un partenariat avec l'entreprise BlaBlaCar Daily afin de développer la pratique du covoiturage « quotidien » sur notre territoire. Une offre de covoiturage courte-distance apporte une réelle valeur ajoutée pour proposer aux habitants et travailleurs une solution complémentaire de transport et une alternative à leurs modes de déplacement. En effet, à ce jour, la voiture reste le mode de transport le plus utilisé individuellement.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

e. Développement économique et commerce de proximité

Le Développement économique, compétence obligatoire de la CCVE, couvre les champs d'interventions suivants, tel que stipulés dans les statuts de l'intercommunalité :

- Toute action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT ;
- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales.
Cette action s'applique spécifiquement aux 8 zones d'activité d'intérêt communautaire.
- La politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

1. Développement économique

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	141 215,32	135 353,20	111 050,08	137 690,00	2%
Fonctionnement du service : logiciel, communication, ...	1 009	2 769	2 329	3 770	36%
Opération chèques cadeaux :	62 712	62 025	61 024	62 200	0%
Vitrines du Val d'Essonne :	7 467	5 759	5 268	4 420	-23%
Fête des entreprises :	13 763	13 000	6 951	13 000	0%
Formations / ateliers pour les dirigeants d'entreprises	32 250	26 800	11 000	26 800	0%
Partenariats :	24 015	25 000	24 478	27 500	10%
Recettes	-	-	-	-	N/A

* Hors charges de personnel

Les actions mises en place par la CCVE :

➤ Partenariats avec les acteurs économiques du territoire :

Afin d'accompagner les entreprises dans leur création et développement, les conventions avec les **chambres consulaires - CCI Essonne et CMA Essonne** - sont renouvelées. Pour répondre spécifiquement à l'enjeu de transition écologique et énergétique des entreprises, des actions dédiées, déployées dans un format individuel et collectif, ont été inscrites dans ces conventions : audit énergétiques, conférence traitant du développement durable au sens large, démarche de labellisation et de valorisation des entreprises engagées dans une démarche vertueuse.

La CCVE poursuit son partenariat avec l'association **Initiative Essonne** qui mène une triple action auprès des dirigeants : octroi de prêts d'honneur à des créateurs, repreneurs d'entreprises ou dirigeants d'entreprises dans leur croissance, parrainage de créateurs d'entreprise par des bénévoles de l'association et organisation d'ateliers « création d'entreprises ».

Avec **Essonne Développement**, la CCVE entend mener une action d'optimisation du foncier économique des zones d'activités du territoire. A cette fin, avec l'expertise d'Essonne Développement en matière foncière, l'objectif est d'accompagner les différentes parties prenantes (élus, propriétaires, locataires, etc.) dans la mutation des parcelles et locaux d'activité.

La convention avec le **MEDEF 91** relative à la participation du Val d'Essonne au dispositif des 91 d'Or est reconduite en 2024, toujours dans l'objectif de valoriser une entreprise du territoire qui aura su se distinguer par sa valeur ajoutée pour le territoire et sa singularité (inclusion sociale, efficacité énergétique et transition écologique, croissance externe forte, transition numérique, diversification stratégique, etc.).

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

La convention avec **ALED 91**, association de chefs d'entreprises du Val d'Essonne, est renouvelée en 2024. Le partenariat avec l'association permet à la fois de renforcer l'action du réseau, de contribuer à une dynamique territoriale entre entrepreneurs et pour la CCVE, de mieux faire connaître et diffuser son offre d'accompagnement auprès des dirigeants.

➤ **Actions auprès des commerces :**

L'Application Vitrites du Val d'Essonne, en partenariat avec la FNCV

Fin 2020, la CCVE a voté la délibération n°114-2020 portant sur la création d'un site web « Les Vitrites du Val d'Essonne » (VDVE). En 2021 le dispositif a été renforcé par la création d'une application mobile, les objectifs étant de renforcer le « consommez local » et de donner davantage de visibilité digitale aux commerçants.

En 2024, l'objectif est d'étoffer l'outil pour en augmenter la visibilité et son attractivité auprès des commerçants et des consommateurs locaux. De nouvelles fonctionnalités seront ainsi développées sur le site internet des Vitrites : intégration de l'agenda culturel de l'intercommunalité et ajout de rubriques sur la page des Vitrites.

L'opération chèques-cadeaux

La délibération n°114-2020 de 2020 portait à la fois sur la création d'un site web « Les Vitrites du Val d'Essonne » (VDVE) mais aussi sur la mise en œuvre d'une opération chèques-cadeaux à destination des commerces et producteurs locaux du territoire du Val d'Essonne.

Suite au succès des deux premières opérations 2021-2022 et 2022-2023, l'opération a été reconduite pour la 3^{ème} fois en 2023-2024 avec un nombre de commerçants partenaires en hausse constante (respectivement 65, 92 et 94 aux trois éditions). Une 4^{ème} opération est envisagée en 2024-2025, avec quelques ajustements identifiés et confirmés le cas échéant par l'enquête de satisfaction qui sera menée à l'issue de la 3^{ème} opération.

➤ **Fête des entreprises et conférences thématiques pour les dirigeants :**

La Fête des Entreprises, « *Entreprises à la Rencontre de vos voisins* », est reconduite en 2024, toujours en partenariat avec la CCI Essonne. Elle vise à la fois à faciliter le réseautage entre dirigeants du Val d'Essonne et à diffuser l'offre d'accompagnement proposée aux entreprises (formations/ateliers, financement, mise en réseaux, accompagnement à la digitalisation des commerces, etc.). En accord avec la CCI, l'événement portera en 2024 sur le thème des savoir-faire essonniers.

➤ **Fond Résilience :**

Tout au long de la crise sanitaire, la CCVE s'est inscrite dans une dynamique de soutien et de reprise économique sécurisée, pendant et post-confinement. Elle s'est alors associée à la Région Ile-de-France, dans le cadre du *fond régional d'urgence RESILIENCE*, destiné à soutenir financièrement les entreprises du territoire.

Ce fonds, initié avec la Banque des Territoires, a eu pour objectif de relancer l'activité des TPE/PME et financer le coût des adaptations indispensables à la reprise de l'activité (investissements matériels et immatériels pour répondre à la nouvelle donne sanitaire, réapprovisionnements, etc.).

S'agissant des provisions pour risques, le risque d'impayés en 2022 était de 3.320,25€ et s'élève en 2023 à 23.279,94€ (9 entreprises concernées). S'agissant des provisions pour pertes, 1 entreprise a fait faillite en 2022, avec une perte de 16.663,33€ et en 2023, 1 entreprise était en redressement judiciaire, provoquant une perte de 5 000€. En conséquence, des provisions pour risques et pour pertes ont été inscrites au budget 2024, dans la continuité des années précédentes.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

2. Zones d'Activités Economiques

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE)	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	174 700,79	206 550,00	160 129,85	249 362,00	21%
Charges globales des ZAE : convention avec les communes, études spécifiques...	56 504	47 710	39 767	42 762	-10%
ZAE Montvrain II : électricité, curage des eaux pluviales, entretien des espaces verts, réparations ponctuelles...	37 205	50 500	65 782	88 900	76%
ZAE La Croix Boissée : taxe foncière, entretien du bâtiment, études ponctuelles...	80 992	108 340	54 581	117 700	9%
Recettes	277 269,65	148 652,96	181 186,63	140 000,00	-6%

* Hors charges de personnel

Il est estimé pour 2024 une hausse des charges relatives au fonctionnement des zones d'activité économiques du territoire, compte tenu :

- Pour la ZAE Montvrain II : du remplacement de mobilier urbain et du nettoyage / curage des noues et réseaux d'eau pluviales de l'ensemble de la zone et entretien des limiteurs de débit.
- Pour la ZAE La Croix Boissée : d'une étude permettant de confirmer la portance des dalles béton et des charges admissible afin de préciser les activités pouvant s'installer sur la zone.

Par ailleurs, les loyers de la ZA « La Croix Boissée » à Vert le Grand sont revus à la baisse (à hauteur de 140 000 € HT) car ils tiennent compte de la défaillance de deux sociétés qui louaient 3 locaux et qui sont en procédure de reprise (SADITEC) ou partie (ACES). Si ces locaux étaient reloués dans l'année, des loyers supplémentaires de 77 290€ pourraient être perçus.

f. Le SCOT-PCAET

SCOT-PCAET	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	680,00	3 591,00	2 566,92	8 440,00	135%

* Hors charges de personnel

Le Conseil Communautaire du 10 avril 2018 a approuvé le bilan du SCoT et l'opportunité d'engager une reprise du schéma du Val d'Essonne. Lors de sa séance du 25 septembre 2018, il a décidé ensuite de prescrire l'élaboration d'un nouveau SCOT sur l'ensemble du territoire.

Dans la continuité de l'adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en 2016 et de la parution, en juin 2020, des ordonnances sur la modernisation des SCoT et la rationalisation de la hiérarchie des normes liées à la loi ELAN du 23 novembre 2018, la Communauté de communes a proposé lors du conseil communautaire du 8 décembre 2020 d'intégrer un PCAET réglementaire au SCoT en cours d'élaboration. Par l'élaboration d'un SCOT valant PCAET la CCVE s'est positionnée comme la 1^{ère} collectivité au plan national, à se lancer dans une telle démarche innovante, intégrant les défis auxquels sont confrontés les territoires, notamment sur le pilier des transitions.

Pour mener à bien cette mission, la collectivité est accompagnée par le groupement de bureaux d'études constitué de l'agence VE2A accompagnée de ses co-traitants : AID, spécialisé en développement économique et commercial, et de l'Institut d'Ecologie Appliquée-IEA, spécialisé en écologie et en environnement, qui s'est donc vu confié en juillet 2019 la mission de réalisation du SCOT.

Le diagnostic territorial, première phase du SCOT-PCAET s'est achevée en octobre 2021.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

La seconde phase « projet d’aménagement stratégique (PAS) » du SCOT-PCAET a débuté en 2021 et a abouti le 27 juin 2023, par un débat du PAS en Conseil Communautaire.

La phase « Document d’Orientations et d’Objectifs – DOO » ainsi qu’au « Plan d’Action » du PCAET s’est alors poursuivie à partir de septembre 2023.

Le DOO définit des orientations localisées et parfois chiffrées autour de 3 grands thèmes :

- Le développement économique, agricole et commerce,
- Le logement, les mobilités, équipements et services,
- Les transitions écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles.

Il fixe également des orientations applicables aux projets soumis à autorisation d’exploitation commerciale, au travers de son document d’aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL).

Le Document d’Orientations et d’Objectifs est l’élément exécutoire du SCoT, c’est-à-dire celui avec lequel les documents de rangs inférieurs et notamment les PLU devront se mettre en compatibilité.

Afin de permettre aux élus d’appréhender au mieux les enjeux du DOO, un bureau exceptionnel a été organisé le 3 octobre, le bureau d’étude VE2A a présenté la méthodologie pressentie pour la phase du DOO. Ainsi, le 20 octobre 2023, un séminaire suivi d’ateliers s’est tenu toute la journée à destination des membres des commissions « Développement Durable et GEMAPI », « Aménagement – Réseaux-Gens du Voyage », « Développement Economique ».

La rédaction des pièces constituant du DOO se poursuit dans un contexte réglementaire évolutif notamment avec la loi Climat et Résilience (circulaire ZAN entre autres).

L’arrêt du projet de SCOT-PCAET est prévue en septembre 2024 et l’approbation en juin 2025.

L’élaboration d’un SCOT est soumise à une concertation publique tout au long de son élaboration et ce jusqu’à l’arrêt du projet. Il est en effet indispensable pour les élus, au-delà de l’obligation légale, que les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées puissent s’exprimer et participer au projet. La concertation a lieu à travers l’organisation d’ateliers et de réunions à destination de la population et des personnes publiques associées et consultées. Cette concertation s’est poursuivie en 2023 avec la réunion publique sur le PAS qui s’est tenue le 23 mai 2023.

Un budget sera prévu pour l’élaboration de supports de communication et la diffusion obligatoire de l’arrêt du SCOT-PCAET dans les mentions légales de 2 journaux. Enfin, les temps de concertation seront accompagnés d’un accueil convivial ou d’un déjeuner pour les élus (lors du format en journée).

D’après l’état d’avancement de l’élaboration du SCOT-PCAET, l’enquête publique, étape importante et obligatoire dans cette procédure, sera provisionnée en 2025.

g. Urbanisme

URBANISME (service mutualisé)	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	11 329,55	16 300,00	15 810,72	16 356,00	0%
Recettes	114 701,98	160 000,00	190 704,69	150 000,00	-6%

* Hors charges de personnel

091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Les dépenses inscrites concernent les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement du service : l'acquisition des fournitures administratives, de documentations de veilles ainsi que le logiciel métier.

Dans le cadre de la mutualisation des services, les communes sont refacturées selon la grille tarifaire votés en conseil communautaire. Pour 2024, la période de facturation aux communes concerne novembre 2023 à octobre 2024.

h. Petites Villes de Demain

PETITES VILLES DE DEMAIN	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	4 750,00	1 799,60	750,00	15 700,00	>100%

* Hors charges de personnel

En septembre 2020, le dispositif national Petites Villes de Demain (PVD) a été lancé. Ce programme vise la revitalisation et notamment l'amélioration de la qualité de vie dans les petites centralités, par des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique. Il a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour disposer des moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

Une enveloppe de 15 000 euros est proposée pour une mission de concertation et d'information de la population sur la mise en œuvre des actions ORT sur le territoire de la CCVE,

- 1 réunion publique sur le suivi de la mise en œuvre des différents projets PVD (obligatoire dans la convention) : 5 jours x750 € H.T = 3 750 € H.T (dont préparation, animation et restitution)
- Avant le déclenchement de phases pré-opérationnelles sur un ou plusieurs projets concomitants (espace public, nature en ville...), une réunion d'information (ou atelier participatif, à définir en fonction du souhait des communes) par commune. Soit pour 2024 sur la base des maquettes financières annuelles 6 projets (F.A 3.3 équipement socio-culturel à LFA, F.A 1.3 îlot de fraîcheur Aunette à BSE, F.A 1.1 Renaturation école Sablière et 1.2A Permis de végétaliser à MCY et F.A 1.2 îlot de fraîcheur parvis des Communautés pour l'interco). (5 jours x750 € H.T) x 3 communes = 11 250 € H.T

Ces prix sont donnés de manière indicative pour nous permettre d'intégrer cette mission au budget 2024, ils pourront être affinés dans le cadre de l'établissement d'un cahier des charges plus détaillé et de l'accord express des communes concernées.

i. Développement territorial

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : BA217, PLATEAU DE L'ARDENAY, FERME DE BRESSONVILLIERS	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	10 296,00	14 100,00	7 702,50	9 100,00	-35%

* Hors charges de personnel

Des dépenses sont inscrites au budget 2024 dans le cadre de frais de gardiennage de la BA 217, d'adhésion au SIVU ainsi que d'un éventuel accompagnement juridique sur la question de l'accessibilité du site des casernes.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

j. Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)

Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	66 000,00	66 000,00	66 000,00	66 000,00	0%

* Hors charges de personnel

Il est prévu pour 2024 un budget stable au titre de la contribution au SMO Essonne Numérique.

k. La vidéoprotection

VIDEOPROTECTION	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	23 564,64	20 002,00	12 966,84	27 502,50	37%

* Hors charges de personnel

Il est prévu pour 2024 un budget relatif à la maintenance des systèmes de vidéoprotection sur les communes pour la compétence vidéoprotection des voiries communales de 12 des 21 communes du territoire.

V. Services techniques et entretien du patrimoine

a. Aires d'accueil des gens du voyage

AIRES DES GENS DU VOYAGE (Ballancourt, Itteville, Mennecy)	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	202 645,22	243 201,59	239 740,01	282 340,37	16%
AGV BALLANCOURT :	55 135	68 808	61 038	75 180	9%
AGV ITTEVILLE :	53 076	67 640	58 154	70 460	4%
AGV MENNECY :	91 159	104 512	118 307	134 820	29%
Autres dépenses : remboursement du prêt bancaire, annulation de titre...	3 275	2 242	2 242	1 880	-16%
Recettes	104 340,14	104 000,00	114 130,28	106 500,00	2%

* Hors charges de personnel

Les dépenses au titre des aires d'accueil des gens du voyage concernent les fluides (eau, électricité), la gestion externalisée des 3 aires, la redevance d'ordure ménagère, le contrôle périodique des installations, les coûts de téléphonie ainsi que l'entretien ponctuel des aires.

Pour 2024, il est prévu une augmentation des coûts afin de tenir compte du renouvellement du marché de gestion des trois aires d'accueil des gens du voyage ainsi que de la hausse des coûts de l'électricité.

Les recettes de fonctionnement du budget des services techniques restent stables par rapport aux années précédentes, prenant en compte une légère hausse des recettes liées aux places et fluides. Les recettes ALT2 de la CAF restent stables par rapport à 2023. Pour rappel, ces dernières sont dépendantes du taux de fréquentation des aires d'accueils des gens du voyage.

b. Déchets Ménagers

DECHETS MENAGERS - TEOM (taxe affectée)	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	226 028,64	250 361,38	226 325,83	218 527,31	-13%
Recettes	225 466,23	250 361,38	230 637,20	218 527,31	-13%

Le taux d'imposition de la TEOM est fixé en fonction des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets pour la commune de Leudeville et appelées par le SIREDOM. Les dépenses sont estimées en baisse pour 2024 compte tenu de la finalisation du paiement de l'encours par le Siredom en 2023, conduisant ainsi à une baisse significative de ses coûts de structure.

DECHETS MENAGERS	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	314 765,09	375 440,70	389 726,97	51 000,00	-86%
Recettes	66 089,83	60 000,00	49 856,34	90 000,00	50%

* Hors charges de personnel

L'encours du Siredom étant finalisé, la CCVE ne versera plus de subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe, permettant une baisse significative des dépenses en 2024.

Par ailleurs, le budget principal sera crédité par le budget annexe de la refacturation de quote-part des dépenses de fonctionnement qu'il supporte directement. Ce remboursement fera l'objet d'une délibération en fin d'année, en fonction du consommé 2024.

c. Siège de la CCVE et EFS

BATIMENT - SIEGE / EFS	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	109 566,12	148 463,00	126 388,87	93 550,00	-37%
Autres besoins du bâtiment : fournitures, petit équipement...	53 108	48 800	59 403	5 800	-88%
Fonctionnement du bâtiment : fluides, maintenance/entretien du bâtiment et des équipements	56 458	99 663	66 986	86 750	-13%

* Hors charges de personnel

Les dépenses liées au fonctionnement du siège de la CCVE et des locaux de l'Espace France Services sont en diminution pour 2024, suite à la restitution des Algeco compte tenu de la fin des travaux. Par ailleurs, les estimations des fluides ont été réajustées.

d. Services techniques

SERVICES TECHNIQUES (hors équipements)	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	73 511,61	116 246,00	88 323,45	142 824,20	23%
Voirie : entretien des espaces verts, entretien et réparations diverses, radar pédagogique, convention voirie communautaires...	6 862	31 576	11 164	37 040	17%
Flotte automobile : location, entretien, réparations, carburant...	62 303	81 000	73 980	94 000	16%
Autre : petits équipements ponctuels, vêtements, scotisation au SIGIEF, ...	4 346	3 670	3 180	11 784	221%

* Hors charges de personnel

Le budget de fonctionnement des services techniques est en augmentation compte tenu du coût de l'entretien des espaces verts élargi à la Desserte du Val d'Essonne et à la prévision de location d'un véhicule supplémentaire.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

VI. Fonctions support

a. La communication institutionnelle et les cérémonies

Les frais de communication sectorielle ont été intégrés dans les budgets de chaque service présenté ci-dessus. Les frais de communication institutionnelle et dédiée aux cérémonies et inaugurations sont présentées ci-dessous :

SUPPORT - COMMUNICATION	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	82 185,99	112 062,40	98 226,50	126 371,62	13%

* Hors charges de personnel

Le budget 2024 du Service Communication se compose majoritairement des **soutils de communication dits « généraux »**. Cela concerne l'impression et la distribution des supports qui concernent l'ensemble des services de la CCVE ainsi que leur réalisation dans certains cas par l'agence de communication Emendo, dans le cadre de son marché. Ces supports (Val d'Essonne Infos, Val'Idées, Entre Nous, Rapport d'Activités, insertions presse, communication événementielle, etc.) ont pour objectif de **faire rayonner le territoire** et présenter les événements et projets structurants à venir, en cours ou terminés.

La distribution des supports de communication est réorganisée afin de rationaliser le coût d'impression et de distribution. Les distributions couplées sont ainsi privilégiées autant que possible pour limiter la distribution de documents seuls.

Le budget 2024 tient compte :

- Des augmentations des coûts des marchés (communication, distribution notamment) impactés par les révisions de prix annuels qui tiennent compte de l'inflation ;
- Des inaugurations prévues au cours de l'année : le gymnase intercommunal de Mennecy, le parvis de la CCVE, la randonnée inaugurale des premiers QR code / patrimoine connecté

b. Systèmes d'information

SUPPORT - DSI	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	67 991,38	57 429,20	49 260,62	64 663,20	13%
Informatique :	35 556	32 459	32 901	44 813	38%
Téléphonie :	13 219	15 000	6 856	9 850	-34%
Imprimantes :	19 216	9 970	9 504	10 000	0%
Recettes	52 657,45	85 497,00	85 496,60	104 276,00	22%

* Hors charges de personnel

Les dépenses liées à l'informatique sont en augmentation compte tenu :

- D'une sensibilisation au numérique des agents, élus et habitants avec l'apport de nouvelles formations, guides et outils d'apprentissage ;
- De l'augmentation des coûts internet liée à l'ajout de communes adhérents à la DMSI sur le contrat de téléphonie.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Les dépenses liées aux télécommunication sont en baisse. Cette diminution a été possible grâce aux mutualisations de solutions numériques, aux investissements passés et au partenariat réalisé avec le SMO Essonne Numérique.

Les dépenses liées aux imprimantes sont stables malgré la prise en compte de la médiathèque sur une année complète. Cette stabilité est possible grâce aux actions menées depuis plusieurs années par le service informatique (sensibilisation, généralisation de l'impression sécurisée).

L'écologie numérique sera un axe prioritaire pour 2024 avec la mise en place d'une charte de gestion et des usages pour un numérique responsable, des événements et partenariats innovants et enfin une stratégie coconstruite et approuvée pour une application au début 2025.

Enfin, la DMSI proposera aux communes de nouvelles solutions numériques mutualisées permettant de réduire leurs coûts liés à l'IT, tout en augmentant les fonctionnalités et la sécurité des outils.

Compte tenu du déploiement des services mutualisés, le budget 2024 prévoit une hausse des recettes de refacturation aux communes.

c. Ressources Humaines

SUPPORT - RESSOURCES HUMAINES	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	362 643,30	425 032,00	380 967,84	440 204,00	4%
Formations et déplacements :	50 184	85 800	61 108	78 434	-9%
Frais liés aux embauches et recrutements, personnel extérieur :	82 321	77 450	57 007	68 220	-12%
Tickets restaurants :	133 271	156 851	111 648	130 050	-17%
Cotisations :	69 971	84 981	130 372	144 300	70%
Elus :	15 358	15 200	12 225	15 200	0%
Autre : abonnements, taxes...	11 538	4 750	8 608	4 000	-16%
Recettes : remboursement part salariale tickets restaurant, indemnités journalières	113 613,91	129 503,60	168 332,87	116 500,00	-10%

* Hors charges de personnel

Il est proposé pour 2024 un budget globalement en hausse par rapport au budget primitif 2023, compte tenu de la forte augmentation des cotisations d'assurance du personnel lié à la sinistralité en matière d'absentéisme (+49K€ entre le CA2022 et le CA2023 prévisionnel).

d. Administration générale et moyens généraux

SUPPORT - ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS GENERAUX	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	92 299,55	128 119,10	115 352,85	143 517,99	12%
Dépenses liées aux fournitures administratives :	20 388	15 560	15 225	16 954	9%
Abonnement et cotisations :	19 608	20 707	19 934	21 200	2%
Nettoyage des locaux :	24 570	57 630	45 147	65 423	14%
Applications métiers lié à la dématérialisation de l'Administration Générale :	11 467	14 944	17 563	18 441	23%
Autre :	16 266	19 278	17 484	21 500	12%
Recettes	972,70	500,00	673,60	300,00	-40%

* Hors charges de personnel

Le budget 2024 tient compte du nouveau marché de nettoyage incluant la médiathèque de La Ferté Alais sur une année complète ainsi que des prestations supplémentaires (un passage supplémentaire pour le nettoyage des vitres, dépoussiérage des plafonds de la halle des sports de Champcueil).

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Par ailleurs, les applications métiers de dématérialisation de l'administration générale et de gestion de la commande publique tiennent compte d'une évolution de 5% de l'indice syntec.

e. Affaires juridiques

SUPPORT - AFFAIRES JURIDIQUES	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	108 029,47	109 491,83	99 508,80	136 535,01	25%
Fonctionnement du service : logiciel, annonces et insertions...	18 642	11 056	10 969	17 387	57%
Assurances :	40 770	36 691	39 482	47 586	30%
Honoraires / Etudes :	20 380	31 635	19 677	38 000	20%
Contrat SVP :	28 238	30 109	29 380	33 562	11%
Recettes	23 084,13	23 936,40	22 918,32	27 615,00	15%

* Hors charges de personnel

Il est prévu pour le budget 2024 :

- Un budget pour la retranscription de conseils communautaires (PV) ;
- Une hausse des assurances compte tenu de l'élargissement du patrimoine communautaire ;
- Des frais de notaire relatifs à l'acquisition de la médiathèque au 1^{er} janvier 2024 ;
- Une augmentation des prestations du contrat SVP pour les communes (faisant l'objet d'une refacturation aux communes)
- Une hausse du budget alloué aux études

f. Finances

SUPPORT - FINANCE	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses : logiciels, écritures comptables de régularisation, accompagnement sur des dossiers spécifiques...	66 959,99	26 902,00	26 044,30	43 223,00	42%
Recettes : écritures comptables de régularisation	227 274,56	-	495 724,85	-	N/A

* Hors charges de personnel

Dans le cadre de l'amélioration constante de la qualité comptable et financière, et dans la poursuite de ses actions, le service des Finances va engager en 2024 la mise en œuvre d'une cartographie des risque et le déploiement du contrôle interne et sera accompagnée par un prestataire extérieur dans ce contexte.

OPERATIONS SEMI-BUDGETAIRE	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	85 059,92	315 283,41	51 900,12	225 000,00	-29%
Recettes	-	-	3 606,90	-	N/A

* Hors charges de personnel

Par ailleurs, il est estimé une enveloppe pour les opérations semi-budgétaires.

VII. Jeux olympiques 2024

JO 2024	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	-	-	-	26 760,00	N/A

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Dans le cadre de l'accueil par la France des Jeux Olympiques en été 2024, la CCVE souhaite s'inscrire dans des projets en lien avec cet évènement à rayonnement mondial. Dans ce cadre, une enveloppe de 26,7K€ est budgétée sur 2024.

Dans le cadre du label « **Terre de Jeux 2024** », le Service des Sports œuvre à la mise en place d'actions transversales avec les autres services de la CCVE et vient en accompagnement auprès des communes et des établissements scolaires engagés.

Les travaux déjà engagés par la CCVE au cours des derniers mois sont les suivants :

1. Participation du service des sports à l'ensemble des réunions de travail programmées par la préfecture Régionale et le Conseil Départemental pour l'inscription active du territoire du Val d'Essonne comme « Terre de jeux 2024 »,
2. Montage du dossier de candidature de l'Aquastade auprès du COJO (Comité d'Organisation des JO) comme site d'accueil pour recevoir une délégation olympique étrangère,
3. Rédaction du dossier d'accueil et suivi des échanges avec la délégation olympique Japonaise de natation synchronisée qui assurera ses entraînements à l'Aquastade durant 2024 (deux stages programmés en avril et en juillet),
4. Travail préparatoire avec les conseillères pédagogiques et le directeur de l'Aquastade pour l'organisation d'olympiades,
5. Contact avec des sportifs de haut niveau pour des interventions dans les écoles du territoire.

Ainsi, les projets potentiels sont les suivants :

- Assurer la représentativité de la CCVE aux JO 2024, avec l'accueil de la délégation Japonaise de natation synchronisée impliquant les acteurs du territoire et la direction de l'équipement Aquastade
- Action partenariale avec deux écoles du territoire labellisées « terre de jeux » durant la semaine de l'Olympisme (3 au 8 avril) en mettant à disposition la Halle de Champcueil,
- Action partenariale avec le collège de Champcueil en accueillant les olympiades du district à la Halle des sports en septembre 2024 rassemblant plusieurs collèges du territoire du Val d'Essonne,
- L'organisation d'olympiades en 2024 à destination des scolaires dans le cadre du savoir nager avec la distribution de médailles et rubans pour toutes les écoles fréquentant l'Aquastade,
- L'interventions de sportifs de haut niveau dans les écoles du territoire en 2024 sur la dynamique insufflée lors des JO, pour sensibiliser les jeunes sur les bienfaits du sports et l'exigence du haut niveau,
- Une communication sur les événements qui se tiendront sur le territoire ;
- Une action transversale avec certains services de la CCVE pour organiser un évènement sportif, culturel, tourisme et développement durable en fin d'année sportive en lien avec les JO.
- Des actions sur le manger, bouger dans le cadre du sport santé auprès des établissements secondaires. Ce projet sera réalisé en lien avec le service santé de la CCVE et les collèges candidats du territoire ;
- Un projet d'une exposition sur les sportives dans les équipements intercommunaux en lien avec le Centre Hubertine Auclert et en transversalité avec le service Cohésion sociale

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

VIII. Les Ressources Humaines

REMUNERATIONS	CA 2022	BP 2023 (hors DM)	CA 2023 PREVISIONNEL	ORIENTATION BP 2024	Evol. BP 2023 / 2024
Dépenses	4 056 110,24	5 006 622,51	4 529 926,79	5 106 169,67	2%
Rémunération du personnel :	3 782 268	4 730 199	4 254 158	4 841 170	2%
Rémunération des élus :	273 842	276 424	275 769	265 000	-4%
Recettes	129 242,97	90 002,00	14 259,21	-	-100%

L'évolution des compétences et des projets gérés par la CCVE s'inscrit dans une gestion dynamique des effectifs et des métiers et nécessite de veiller à la meilleure adéquation possible des postes en fonction des ressources dont elle dispose et des besoins des usagers. Dans ce cadre, un travail est mené afin d'anticiper les vacances de poste et proposer une stratégie adaptée pour les pourvoir. Cela se traduit, notamment par la recherche du meilleur équilibre entre l'accès aux ressources internes (mobilité interne, reclassement) et le recrutement externe, étant précisé que la CCVE comme l'ensemble des collectivités françaises souffrent d'un manque d'attractivité.

Les effectifs :

Evolution des effectifs de la CCVE au cours des 3 dernières années (ROB 2023) :

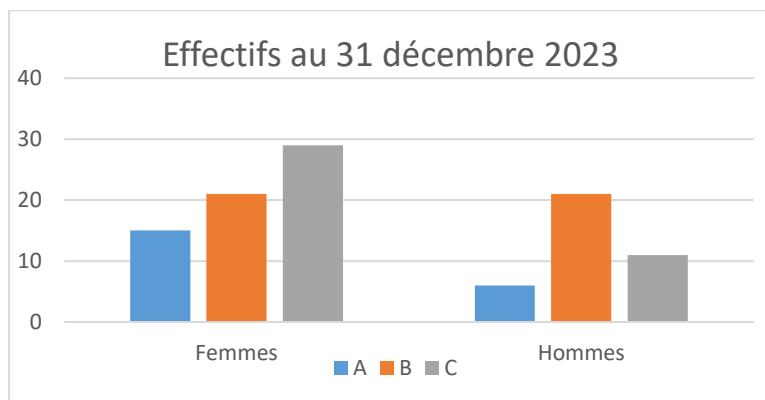
Année 2020 : 49 titulaires et 34 non titulaires	
Catégorie	Agents
A	14
B	36
C	31
Autres	2
TOTAL	83

Année 2021 : 54 titulaires et 30 non titulaires	
Catégorie	Agents
A	17
B	43
C	26
Autres	3
TOTAL	89

Année 2022 : 56 titulaires et 40 non titulaires	
Catégorie	Agents
A	18
B	43
C	32
Autres	3
TOTAL	96

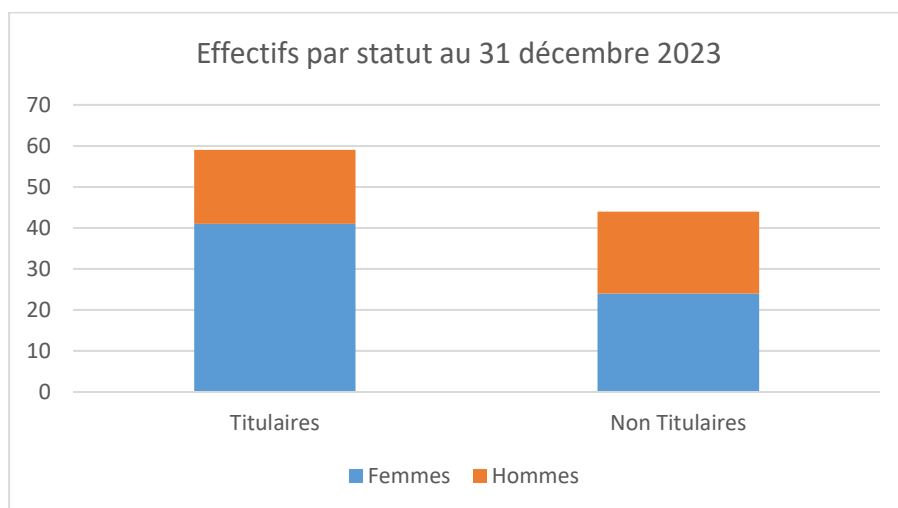
Effectifs de la CCVE au 31 décembre 2023 par catégorie sexuée :

Catégories	Femmes	Hommes	Total
A	15	6	21
B	21	21	42
C	29	11	40
TOTAL	65	38	103



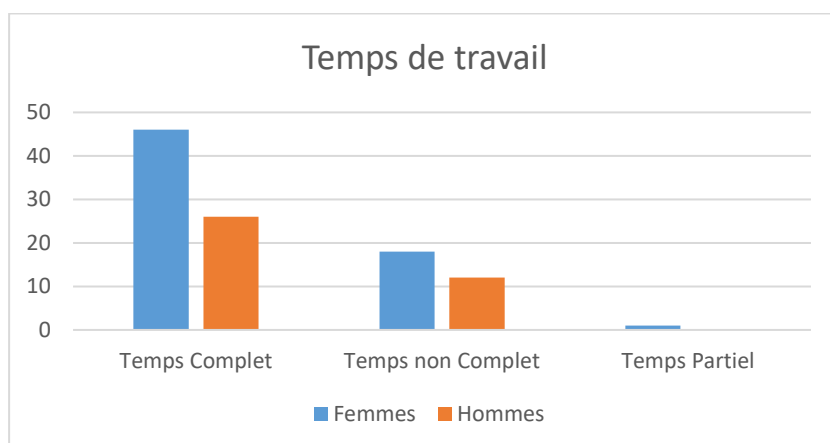
Effectifs de la CCVE au 31 décembre 2023 par statut :

Statut	Femmes	Hommes	Total
Titulaires	41	18	59
Non Titulaires	24	20	44
TOTAL	65	38	103



Effectifs de la CCVE au 31 décembre 2023 par temps de travail :

Temps de Travail	Femmes	Hommes	Total
Temps Complet	46	26	72
Temps non Complet	18	12	30
Temps Partiel	1	0	1
TOTAL	65	38	103



Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Temps de travail à la CCVE au 31 décembre 2023 :

Les agents réalisent 1 607h par an dans le cadre du choix d'un cycle de travail mis en place depuis le 1^{er} janvier 2022 parmi ces 3 possibilités :

- A 35heures, avec 25 jours de congés annuels
- A 37heures, avec 25 jours de congés annuels et 12 jours de RTT
- A 39heures, avec 25 jours de congés annuels et 23 jours de RTT
- A 40heures, avec 25 jours de congés annuels et 28 jours de RTT

L'ensemble des agents est invité à choisir parmi ces différentes propositions, en concertation avec son supérieur hiérarchique (Directeur ou Responsable) dans le cadre de l'organisation et de la continuité du service d'affectation.

Les enseignants artistiques du conservatoire et les agents annualisés ne sont pas concernés par ces cycles de travail.

Rémunération annuelle 2023 prévisionnelle de la CCVE (hors charges, hors élus) :

Nature	Libellé	Détail	Montant CA 2023 prév.
6218	Autre personnel extérieur		46 279,82
6331	Impôts taxes et versements assimilés sur rémunération	Versement de transport	38 357,50
6332	Impôts taxes et versements assimilés sur rémunération	Cotisations versées au FNAL	11 986,49
6336	Impôts taxes et versements assimilés sur rémunération	Cotisations cnfpt et CIG	41 216,28
64111	Personnel titulaire	Rémunération principale	1 421 675,14
64112	Personnel titulaire	SFT + indemnité de résidence	37 933,42
64113	Personnel titulaire	NBI	17 648,26
64114	Personnel titulaire	Indemnité inflation	32 655,83
64118	Personnel titulaire	Autres indemnités	622 734,85
64131	Personnel non titulaire	Rémunération	924 777,92
64132	Personnel non titulaire	SFT + indemnité de résidence	19 574,40
64171	Apprentis	Rémunération	20 204,70
6451	Charges de sécurité sociale	Cotisation URSSAF	511 705,25
6453	Charges de sécurité sociale	Cotisation aux caisses de retraites	492 499,58
6454	Charges de sécurité sociale	Cotisations ASSEDIC	38 051,16
6455	Charges de sécurité sociale	Cotisations pour assurance du personnel	105 569,43
6458	Charges de sécurité sociale	Cotisations aux autres organismes	28 596,36
6475	Autres charges sociales	Medecine du travail	1 761,28
6488	Autres charges de personnel	Autres charges	111 979,02
			4 525 206,69

Il est noté que depuis 2023, les jours épargnés sur le CET ne sont plus indemnisés.

Mouvements hommes et femmes 2023 de la CCVE :

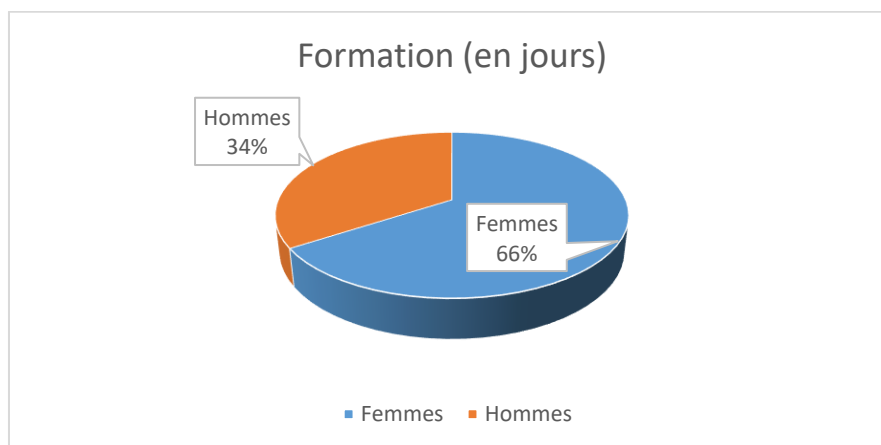
- Arrivées :
 - Instructeur du droit des sols,
 - Assistant administratif et financier au conservatoire
 - Chef de projet pôle santé et action sociale
 - Responsable du service Développement Economique
 - Responsable de la Médiathèque
 - Agent d'accueil de la Médiathèque
 - Chargé de la politique documentaire et référent logiciel métier en médiathèque
 - Chargé d'accueil de la Médiathèque
 - Assistante mobilités et transports
 - Responsable du Patrimoine

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

- Instructeur du droit des sols
 - Chargé d'accueil EFS
 - Technicien informatique
 - Juriste chargé de commande publique
 - Intendant
 - Assistant Enseignement Artistique
 - Chargé d'accueil et Conseillère EFS
 - 2 stagiaires études supérieures
 - 3 emplois saisonniers
- Départs :
 - Adjoint Technique polyvalent
 - Contrôleur voirie-Appariteur-Préventeur sécurité
 - Instructeur du droit des sols
 - Chef de projet PVD
 - Auxiliaire de vie
 - Responsable du Patrimoine
 - Chargé d'accueil EFS
 - Instructeur du droit des sols
 - Agent d'accueil de la Médiathèque
 - Technicien Informatique

Formations réalisées en 2023 :

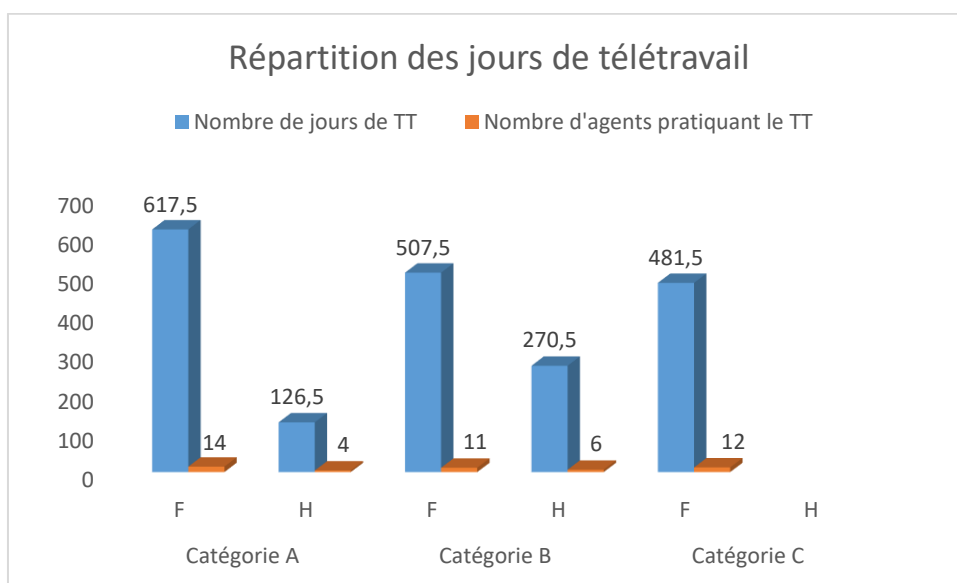
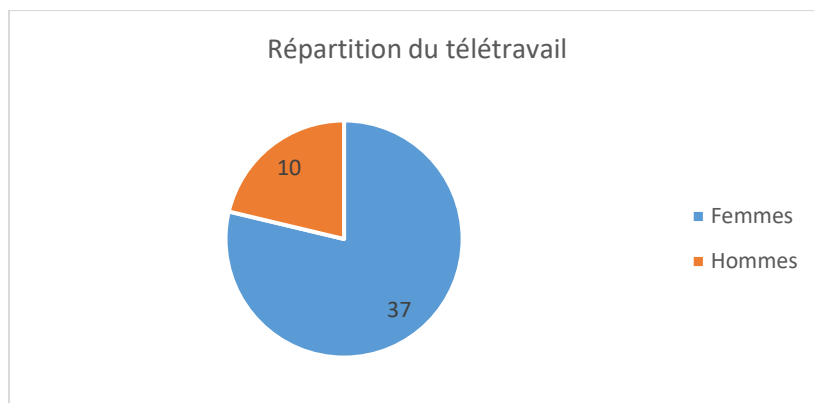
526,5 jours de formations ont été suivis par 78 agents, dont 45 femmes pour 346.5 jours et 23 hommes, pour 180 jours.



Télétravail pour l'année 2023 à la CCVE :

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19, des outils informatiques ont été déployés afin de mettre en place le travail à distance. Cette période a fait l'objet d'un bilan qualitatif et quantitatif notamment auprès des agents par questionnaire. Le retour d'expérience a démontré que cette modalité d'exercice du travail était pertinente et favorisait une meilleure conciliation entre vie privée et professionnelle. Ainsi, la Communauté de communes a souhaité mettre en place le télétravail tel que défini par le décret du 11 février 2016. Celui-ci a été déployé le 01/09/2022.

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024



Cette proportion est à comparer au taux de féminisation (63%) du personnel de la Communauté de communes.

Hygiène et sécurité au travail à la CCVE :

La Communauté de Communes du Val d'Essonne a rédigé son Document Unique. Une mise à jour est prévue en 2024.

Les LDG : la CCVE a mis en place les lignes directrices de Gestion le 01/07/2021.

Proposition Budgétaire 2024 :

- **Recrutements hommes-femmes 2024 envisagés :**

Remplacements ou postes budgétisés en 2023 mais non encore pourvus

- Instructeur du droit des sols (arrivée prévue le février 2024)
- Chargé de mission habitat
- Assistant Gestion comptable (remplacement maternité)
- Dumiste
- Assistant d'enseignement artistique danse
- Chargé de mission RH
- Assistant Enseignement Artistique Piano-Clavier

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Nouveaux recrutements

- Chargé de mission mobilités (SDAC)
- 3 Agents techniques (gymnase intercommunal à Mennecey)
- Coordinateur de Médiathèque

- **Rémunération 2024 avec prise en compte des recrutements envisagés (hors apprentis, hors élus)**

:

Rémunération	Montant 2024 projeté
Traitement base Indiciaire	2 344 818,66 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	18 493,44 €
Ind. de résidence	23 348,19 €
Supp. Familial de Traitement	39 334,01 €
Régime Indemnitaire	1 004 644,24 €
Charges	1 366 029,13 €
Global	4 796 667,67 €

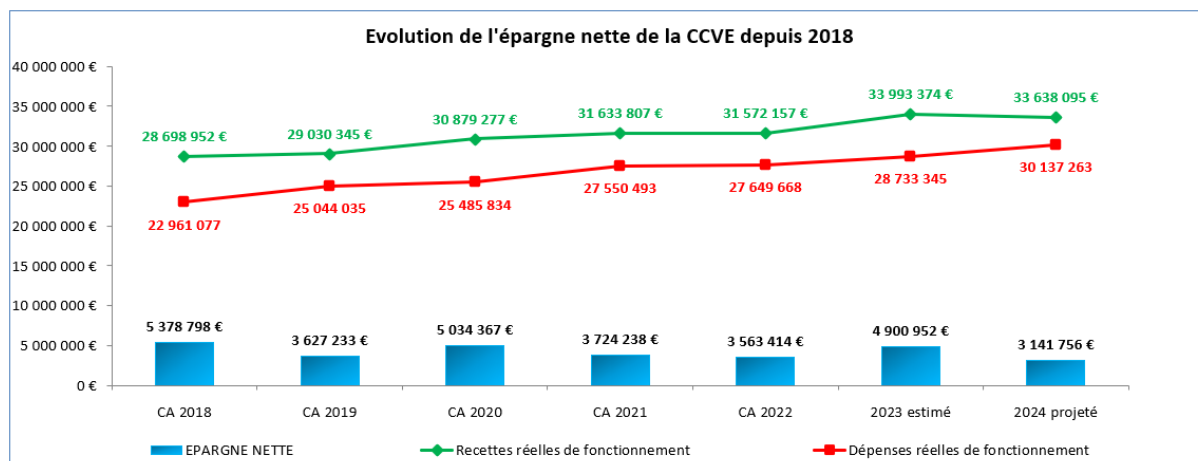
La masse salariale évolue en 2024 dans le cadre :

- Du Glissement Vieillesse Technicité (avancements d'échelons)
- De la valorisation sur 12 mois des collaborateurs recrutés en cours d'année 2023 et notamment les agents de la médiathèque
- De la valorisation des 5 recrutements envisagés en 2024
- De la politique d'évolution professionnelle de l'établissement (nomination suite à concours, avancement de grade, promotion interne)
- De l'évolution réglementaire des salaires connus à ce jour (prime de pouvoir d'achat GIPA, à octroi de 5 points d'indice à l'ensemble des agents publics à compter du 1^{er} janvier 2024).

EVOLUTION ET MAITRISE DE LA DETTE

Projection des principaux ratios :

Les propositions budgétaires présentées sont conformes à la note de cadrage remise à l'ensemble des services :



EVOLUTION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2023 estimé	2024 projeté
Recettes réelles de fonctionnement	28 698 952 €	29 030 345 €	30 879 277 €	31 633 807 €	31 572 157 €	33 993 374 €	33 638 095 €
Dépenses réelles de fonctionnement	22 961 077 €	25 044 035 €	25 485 834 €	27 550 493 €	27 649 668 €	28 733 345 €	30 137 263 €
dont 66111 - Intérêts de la dette	113 548 €	107 622 €	101 695 €	95 769 €	89 843 €	83 917 €	77 990 €
EPARGNE DE GESTION	5 851 422 €	4 093 931 €	5 495 139 €	4 179 083 €	4 012 333 €	5 343 945 €	3 578 823 €
taux d'épargne de gestion	20,4%	14,1%	17,8%	13,2%	12,7%	15,7%	10,6%

AUTOFINANCEMENT NET	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2023 estimé	2024 projeté
66111 - Intérêts	113 548 €	107 622 €	101 695 €	95 769 €	89 843 €	83 917 €	77 990 €
1641 - Remboursement capital de la dette	359 076 €	359 077 €	359 076 €	359 076 €	359 076 €	359 076 €	359 076 €
ANNUITE DE LA DETTE	472 624 €	466 699 €	460 771 €	454 845 €	448 919 €	442 993 €	437 066 €
charge de la dette (%)	1,65%	1,61%	1,49%	1,44%	1,42%	1,30%	1,30%
EPARGNE BRUTE	5 737 874 €	3 986 310 €	5 393 443 €	4 083 314 €	3 922 490 €	5 260 028 €	3 500 832 €
taux d'épargne brute (%)	19,99%	13,73%	17,47%	12,91%	12,42%	15,47%	10,41%
EPARGNE NETTE	5 378 798 €	3 627 233 €	5 034 367 €	3 724 238 €	3 563 414 €	4 900 952 €	3 141 756 €
taux d'épargne nette (%)	18,74%	12,49%	16,30%	11,77%	11,29%	14,42%	9,34%

Evolution de la dette :

Les dispositions nouvelles de la loi NOTRe consacrent et renforcent le cadre légal du DOB tel que prévu dans l'article L.2312-1 du CGCT. La loi prévoit que les orientations générales du budget doivent s'accompagner d'informations sur la structure et la gestion de la dette pour les collectivités de plus de 10.000 habitants. Elle offre ainsi une opportunité pour ces collectivités, de faire un point complet sur leur endettement.

Le dernier emprunt contracté par la communauté de communes du Val d'Essonne remonte à 2017 pour le financement de l'équipement communautaire Aquastade.

Au 31 décembre 2023, la dette de la CCVE s'élève à **4,954 millions d'euros**.

L'encours de dette est composé de 2 emprunts auprès de la Caisse d'Epargne et se décline comme suit :

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

- En 2010, afin de financer l'aire d'accueil des gens du voyage de Ballancourt sur Essonne

Organisme prêteur : Caisse d'Epargne
Montant initial de l'emprunt : **187 500 €**
Durée de l'emprunt : 19 ans et 2 mois
Taux d'intérêt applicable : 3,98%
Type d'amortissement : constant
Montant restant dû au 31/12/2023 : **54,4 K€**

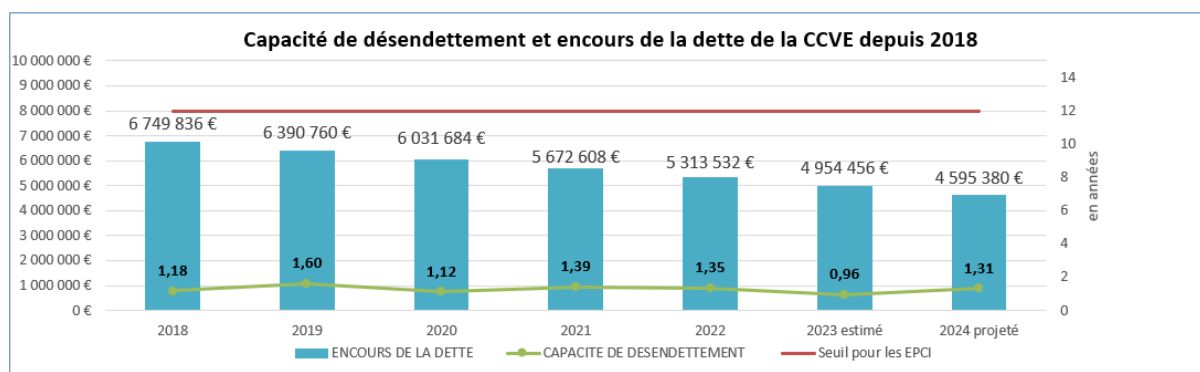
- En 2017, afin de financer la réhabilitation de l'Aquastade

Organisme prêteur : Caisse d'Epargne
Montant initial de l'emprunt : **7 000 000 €**
Durée de l'emprunt : 20 ans
Taux d'intérêt applicable : 1,59 %
Type d'amortissement : constant
Montant restant dû au 31/12/2023 : **4 900 K€**

La capacité de désendettement, ratio clé qui permet d'apprécier le niveau acceptable d'endettement pour une collectivité, exprimé en années, représente la durée théorique que mettrait la collectivité pour rembourser l'ensemble de son encours de dette si elle y consacrait chaque année la totalité de son épargne brute.

Le seuil maximal pour les communes et EPCI est établi à 12 ans par la loi de programmation des finances publiques. Le seuil d'alerte se situe à 10 ans. Cependant, le ratio de désendettement peut vite être dégradé du fait d'une CAF faible (Capital restant dû > autofinancement). Le recours à l'emprunt doit donc être mesuré.

La capacité de désendettement de la CCVE reste bas, avec une estimation à 1,31 années pour 2024 :



Le ratio de désendettement est maîtrisé. La Capacité d'autofinancement (CAF) de l'établissement permet le financement du plan pluriannuel d'investissement de la collectivité. Ainsi, il n'est pas prévu cette année d'avoir recours à l'emprunt.

EVOLUTION DU REMBOURSEMENT DU CAPITAL	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Aire d'accueil des gens du voyage à Ballancourt	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €
Réhabilitation du stade nautique Maurice Herzog	0,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
Total	9 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €

EVOLUTION DES INTERETS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Aire d'accueil des gens du voyage à Ballancourt	4 695,90 €	4 334,68 €	3 973,46 €	3 612,24 €	3 251,01 €	2 889,79 €	2 528,57 €	2 167,34 €	1 806,12 €	1 444,90 €	1 083,67 €	722,45 €
Réhabilitation du stade nautique Maurice Herzog	0,00 €	109 213,13 €	103 648,13 €	98 083,13 €	92 518,13 €	86 953,13 €	81 388,13 €	75 823,13 €	70 258,13 €	64 693,13 €	59 128,13 €	53 563,13 €
Total	4 695,90 €	113 547,81 €	107 621,59 €	101 695,37 €	95 769,14 €	89 842,92 €	83 916,70 €	77 990,47 €	72 064,25 €	66 138,03 €	60 211,80 €	54 285,58 €

EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Aire d'accueil des gens du voyage à Ballancourt	108 911,60 €	99 835,64 €	90 759,68 €	81 683,72 €	72 607,76 €	63 531,80 €	54 455,84 €	45 379,88 €	36 303,92 €	27 227,96 €	18 152,00 €	9 076,04 €
Réhabilitation du stade nautique Maurice Herzog	7 000 000,00 €	6 650 000,00 €	6 300 000,00 €	5 950 000,00 €	5 600 000,00 €	5 250 000,00 €	4 900 000,00 €	4 550 000,00 €	4 200 000,00 €	3 850 000,00 €	3 500 000,00 €	3 150 000,00 €
Total	7 108 911,60 €	6 749 835,64 €	6 390 759,68 €	6 031 683,72 €	5 672 607,76 €	5 313 531,80 €	4 954 455,84 €	4 595 379,88 €	4 236 303,92 €	3 877 227,96 €	3 518 152,00 €	3 159 076,04 €

EVOLUTION DES ANNUITES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Aire d'accueil des gens du voyage à Ballancourt	13 771,86 €	13 410,64 €	13 049,42 €	12 688,20 €	12 326,97 €	11 965,75 €	11 604,53 €	11 243,30 €	10 882,08 €	10 520,86 €	10 159,63 €	9 798,41 €
Réhabilitation du stade nautique Maurice Herzog	0,00 €	459 213,13 €	453 648,13 €	448 083,13 €	442 518,13 €	436 953,13 €	431 388,13 €	425 823,13 €	420 258,13 €	414 693,13 €	409 128,13 €	403 563,13 €
Total	13 771,86 €	472 623,77 €	466 697,55 €	460 771,33 €	454 845,10 €	448 918,88 €	442 992,66 €	437 066,43 €	431 140,21 €	425 213,99 €	419 287,76 €	413 361,54 €

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DE LA

SECTION D'INVESTISSEMENT

I. Fonds de concours

La CCVE dispose de plusieurs fonds de concours qui sont reconduits sur 2024 pour accompagner les communes dans des :

- **Projets à rayonnement communal pour les communes de moins de 3 000 habitants** afin d'encourager et d'accompagner les communes dans le développement des projets en matière d'investissements communaux visant à maintenir ou développer la qualité du service public, le niveau de service rendu à la population, à améliorer le cadre de vie de ses habitants ou l'attractivité de la commune y compris dans le domaine touristique.
- **Projets communaux structurants à rayonnement intercommunal** afin d'encourager et d'accompagner les communes dans le développement des projets en matière d'investissements présentant un intérêt communautaire.
- **Santé** visant à maintenir l'offre de soins sur le territoire, pour garantir une cohérence territoriale du maillage de ladite offre et donner un cadre à l'intervention communautaire.
- **Petit Patrimoine Touristique**, qui permet d'accompagner financièrement les communes du territoire dans leur projets de restauration, de réhabilitation ou de mise en place de signalétique pour le petit patrimoine.
- **Développement durable**, afin d'accompagner les communes dans la transition énergétique et écologique, de les encourager dans l'émergence de projets innovants et de renforcer l'identité durable du Val d'Essonne.
- **Equipements sportifs à rayonnement communautaire**, afin d'accompagner les communes dans leurs investissements sportifs présentant un intérêt communautaire.

Au-delà de ces fonds de concours existants, la CCVE souhaite mettre en place des fonds de concours supplémentaires :

- Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain et de l'action de renforcement de l'animation commerciale en centre-ville ;
- Dans le cadre de l'accompagnement des communes pour la réalisation du Schéma Directeur d'Aménagements Cyclables.

II. Principaux projets à venir en 2024

a. Aménagement du territoire

La Requalification des entrées de villes (Baulne, Cerny, Itteville, La Ferté Alais)

Ce programme vise à améliorer la sécurité et l'accessibilité au site de la gare, par les différents modes de déplacements doux et motorisés et valoriser l'entrée touristique du site et ses alentours (plateau de l'Ardenay, aérodrome Salis, vallée de l'Essonne, Sablière du Tertre, Ferme pédagogique, richesse patrimoniale...).

Les objectifs de ce projet permettront ainsi :

- D'aménager le réseau viaire pour assurer la sécurité et la fluidité du trafic routier ;
- De valoriser l'entrée du pôle touristique de l'Ardenay prenant en compte le développement touristique et économique futur du site ;
- D'augmenter l'attractivité du site en offrant un lieu accessible à tous comprenant la mise aux normes PMR de 2 arrêts de bus ;
- D'aménager et renforcer les liaisons piétonnes vers la gare de la commune de La Ferté-Alais ;
- De renforcer la trame verte existante en assurant la continuité des pistes cyclables dans le cadre des préconisations du CEREMA ;
- D'aménager une traversée piétonne au niveau du pont enjambant la rivière ;
- De valoriser des aménagements paysagers par l'enfouissement des réseaux MT et la rénovation de l'éclairage public.

Ce projet sera réalisé dans le cadre d'une démarche environnementale comprenant notamment :

- Une gestion des eaux pluviales dans l'emprise du projet par l'utilisation notamment de matériau perméable et de création de noues d'infiltration ;
- Une gestion au plus juste de l'éclairage public par la mise en œuvre de peinture luminescente sur une partie des liaisons cyclables, et de candélabre à LED à abaissement de puissance.

Calendrier

1^{er} trimestre 2024 - 3^{ème} trimestre 2025 : Travaux

Point d'étape :

La finalisation des études pour ce projet a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés en 2023 (CD91, Communes, SIARCE, Agriculteurs, PNRGF, Cabinet d'étude ITER) et d'une réunion publique en janvier 2024 en présence du groupement Urbaine des Travaux / Terideal et du cabinet de paysage AEI, Citéos, SICAE.

Gare routière Lycée Alexandre Denis – Cerny

Ce programme vise à répondre aux besoins de transport en commun des élèves du Lycée Alexandre Denis (progression des effectifs et capacité d'accueil de l'établissement doublée en trois ans).

Les objectifs du programme sont de sécuriser et gérer :

- les flux des voyageurs des bus arrivant ou partant du lycée ;
- le dépose-minute des élèves ;
- les déplacements doux à destination du lycée ;
- l'accès au futur parc de stationnement des véhicules légers des enseignants, du personnel du lycée et des élèves ;
- l'accès Poids lourds au Lycée dans le cadre des activités dispensées.

Point d'étape :

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au bureau d'étude Degouy en date du 21 septembre 2021.

La phase d'études préliminaires de Diagnostic Faisabilité a été présentée aux différents interlocuteurs concernés (Proviseur du Lycée, CD91, RIF, IDFM et commune). De nombreux échanges ont permis d'avoir une validation des aménagements à réaliser pas IDFM.

Plusieurs échanges ont eu lieu avec la RIF, maitre d'ouvrage sur l'agrandissement du lycée afin que l'entrée du parking VL réservés au lycée puisse être effectuée par la rue des 2 Parcs, et qu'une entrée piétonne des lycéens arrivant par les transports scolaires puissent être réalisée depuis la présente gare routière. Un accord de principe sur les 2 solutions précitées a été formulé mais doit être encore confirmé par courrier par la RIF.

La finalisation des études géotechniques comprenant la recherche de cavités éventuelles a été réalisée. Les conclusions de ces sondages nécessitent des investigations complémentaires, des zones d'anomalies ayant été détectées sur l'emprise du projet nécessitant des travaux potentiels de renforcement de sol. Une consultation dans ce cadre a été lancée au mois de novembre 2023.

Le sol de l'emprise sur lequel doit être réalisée la gare routière est en effet de très mauvaise qualité, avec l'existence de décompression et de cavités. Des études complémentaires dans le cadre de la phase AVP sont nécessaires et montre la nécessité de traiter les sous-sols avant de pouvoir réaliser les travaux de surfaces. Les premiers chiffrages qui restent à confirmer à ce stade s'élèvent entre 700 et 1 500 k€HT.

Calendrier :

En cours de définition

Les travaux doivent pouvoir se réaliser pendant les périodes de congés scolaires.

Zones d'activités économiques :

Une étude de requalification de la ZAE de la Croix Boissée à Vert-le-Grand sera menée en 2024. Cette zone d'intérêt communautaire, entrant dans la catégorie des ZAE locales dans l'armature du SCOT-PCAET en cours d'élaboration de la CCVE, est l'unique zone d'activité pour laquelle la CCVE a la gestion directe du bâti. L'étude vise à établir un diagnostic complet de la zone, élaborer un scénario de requalification et une programmation pluriannuelle des travaux à réaliser. Le volet technique du diagnostic s'appuiera sur les résultats de l'audit technique qui a été réalisé en 2020.

Une étude d'élaboration d'un **schéma stratégique de valorisation et d'optimisation foncière** des principales zones d'activité du Val d'Essonne sera également conduite. Elle intègrera en amont la réalisation de **l'Inventaire des Zones d'Activité (IZAE)**, conformément à l'article 220 de la loi Climat et Résilience promulguée le 22 août 2021, lequel comprendra :

- Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- L'identification des occupants de la zone d'activité économique ;
- Le taux de vacance de la zone d'activité économique.

SCOT-PCAET :

L'arrêt du SCOT-PCAET est prévue en septembre 2024 et l'approbation en juin 2025. Il s'agit d'une étape cruciale en termes de concertation. En ce sens, pour 2024 il est proposé un accompagnement par un bureau d'études spécialisé en communication (ECODEM qui avait déjà mis en œuvre son expertise pour le diagnostic du SCOT en 2021).

L'ex Base Aérienne 217 :

La CCVE est propriétaire depuis fin 2019 du site des Casernes situé sur l'ex-base aérienne 217. Un mandat d'études préalables a été confié à la SPL des Territoires en 2021 en vue de la reconversion économique de cet espace de 12,5 hectares. Les études en cours de réalisation par la SPL des Territoires, permettent de se projeter sur les possibilités offertes par le site des Casernes. Une assistance juridique est dès lors à envisager, pour accompagner la CCVE dans les formalités relatives à la cession de ce bien et l'accessibilité facilitée du site.

Pour le site des Casernes, un accès sud secondaire via la RD 317 est en effet à étudier et la démolition des constructions va être lancée. L'actualisation de l'étude d'impact est également prévue lorsque les sujets liés à l'accessibilité seront arbitrés.

Le plateau de l'Ardenay :

Le devenir du Plateau de l'Ardenay a fait l'objet en 2020 et 2021 d'une étude réalisée par le cabinet IN EXTENSO, qui a abouti à un scénario présenté lors du Comité de pilotage en mars 2022.

En 2023, un prospect a présenté un projet touristique sur le site qui semblait correspondre aux orientations envisagées pour l'avenir du site.

La poursuite de ce projet a nécessité des crédits supplémentaires en 2023 afin d'engager des études de mise en œuvre du projet (étude réglementaire et juridique du foncier, AMO). Une subvention a été octroyée pour ce projet dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Opération de revitalisation du Territoire (ORT) :

En décembre 2023 la CCVE, les communes de BSE et LFA ainsi que la commune centre de Mennecy ont adopté chacune en ce qui les concerne et à l'échelle du bloc local un plan d'actions pour définir l'ossature d'une convention d'ORT, à l'aide d'expertises pluridisciplinaires et en mettant en cohérence les politiques sectorielles (habitat, équipements, commerces, espaces publics, patrimoines, mobilités, etc.). Cette démarche a permis de définir un périmètre d'intervention prioritaire sur chaque commune.

Pour la déclinaison opérationnelle à compter de 2024, les actions et enveloppes sectorielles suivantes ont été proposées :

- Au titre de la déclinaison du SDAC pour l'amélioration des continuités cyclables entre les communes
- Pour la réalisation d'un îlot de fraîcheur sur le Parvis des communautés
- Pour la création d'un guichet unique de l'habitat et de la rénovation énergétique
- Pour le renforcement de l'animation commerciale en centre-ville
- Pour le développement d'une culture et d'actions touristiques communes

Suite à l'adoption du nouveau Schéma Directeur d'Aménagements Cyclables le 26 septembre 2023, la CCVE, coordonnatrice de ce schéma, a été retenue lauréate à l'Appel à Programme « Territoires cyclables » porté par l'Etat, permettant 50% d'aides sur l'ensemble des actions en faveur des mobilités actives. La Région IDF et le Département de l'Essonne viendront compléter ce plan de financement.

Un maître d'œuvre va être désigné pour étudier les premiers aménagements programmés pour 2024, et inscrits au PPI. Ces travaux seront réalisés dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage des communes concernées à la CCVE. Un plan d'actions complémentaires est prévu en 2024 pour développer les sujets en lien avec la pratique cyclable :

- Etude de déploiement du jalonement
- Etude de définition du nombre de stationnements et de leur localisation, ainsi que du mobilier adapté et celui dédié à la réparation en libre-service, guide pour les bornes de recharge VAE
- Etude de suivi des travaux par un bureau d'étude indépendant
- Animation de la pratique cyclable.

b. Equipements et infrastructures sportives

Halle de sports – D'Huison-Longueville

A la suite de l'identification des besoins recensés dans le diagnostic sportif réalisé par le bureau d'études ISC (Ingénierie Sportive et Culturelle), il a été constaté que, le Sud-Est du territoire reste déficitaire en équipements sportifs, avec une tension sur le secteur scolaire de Guigneville-sur-Essonne.

Les sports de combat ou la danse sont bien représentés en nombre de licenciés sur le territoire, mais peu de salles spécialisées permettent d'accueillir ces disciplines. L'étude opérée pour la réalisation du gymnase de Mennecy a démontré la nécessité de création d'une salle de combat qui a été prévue au programme pour couvrir les besoins recensés. Elle complètera notamment celles déjà existantes sur le territoire (8 salles, mais non suffisantes au regard du nombre de licenciés qui avoisine les 1340, tous sports de combat confondus).

Dans le cadre du rendu de ce diagnostic, il apparaît opportun de renforcer le développement sur le territoire de salles spécialisées, notamment pour la discipline de la danse où aucune salle existante avec un parquet homologué n'est inscrite dans les différents équipements sportifs.

Une salle de danse multi usages et permettant des utilisations connexes (déclinaison pluridisciplinaire de la danse et autres activités sportives avec en partie un parquet homologué) pourrait ainsi répondre aux enjeux du diagnostic sportif, à ceux du conservatoire communautaire et également permettre l'accueil des écoles de la commune et autres associations sportives.

Le conservatoire ne peut répondre depuis quelques années au déploiement de l'enseignement de la danse, outre celle de la danse contemporaine déjà pratiquée dans les locaux du conservatoire situé à Ballancourt-sur-Essonne, compte tenu de l'absence de salle homologuée permettant de dispenser cet enseignement (danse classique avec des demandes formulées à chaque nouvelle saison et/ou la création d'un cours de Hip Hop).

La création d'un tel équipement permettrait de poursuivre la délocalisation et la création de nouvelles disciplines enseignées par le conservatoire, dans la volonté d'accueillir de nouveaux publics en favorisant la proximité géographique des cours.

Elle répondrait aux besoins identifiés en équipement public d'intérêt communautaire, conforme aux statuts actuels de la CCVE.

Point d'étape :

Les services de la CCVE ont contractualisé avec le Service Conseil en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du CIG afin d'être accompagnés dans l'établissement du programme de cette opération qui permettra de retenir un maître d'œuvre. Plusieurs échanges ont eu lieu entre le CIG, la commune et les services de la CCVE afin de définir les données, besoins, contraintes et exigences du projet.

Les conclusions du CIG débattues en COPIL permettent aujourd'hui le démarrage de la rédaction du programme de l'opération.

En parallèle, des études préliminaires ont été réalisées à savoir : le relevé topographique, les études de sol et de pollution ainsi que des études sur le potentiel géothermique.

Calendrier :

En cours de définition avec les partenaires institutionnels concernés (RIF / CD91) ?

Démarrage des travaux 2ème semestre 2026 en fonction des études complémentaires à conduire dans le cadre de la mise au point du programme.

Ouverture au public : 2ème semestre 2027

Gymnase de Mennecey :

Les travaux se poursuivent en 2024. Par ailleurs, le Service des Sports est sollicité comme service ressource pour accompagner la direction cadre de vie dans l'aménagements des espaces, la signalétique, le mobilier nécessaire, ainsi que les normes liées aux obligations des Fédérations Sportives.

La CCVE s'est également rapprochée des communes et des associations sportives et clubs sportifs du territoire par l'envoi d'un courrier pour recenser les futures activités et ainsi affiner les besoins en équipement nécessaires. Des rendez-vous ont également été organisés avec la proviseure du Lycée Marie Laurencin et son équipe pour alimenter ce recensement. Enfin, un marché a été élaboré et notifié en octobre 2023 pour l'achat de mobiliers sportifs et administratifs pour l'ouverture de l'équipement, avec une enveloppe globale de 250 000€.

Piste d'athlétisme :

Le service des sports, en s'appuyant sur le diagnostic sportif effectué par le bureau d'étude ISC et du recensement des besoins technique (faisabilité et fréquentation) auprès des différents acteurs ou intéressés au projet, travaillera sur l'opportunité de réaliser une piste d'athlétisme sur le territoire.

c. Autres programmes

La vidéoprotection :

La vidéoprotection terminera sa mutation avec la finalisation des travaux de la 2e phase renouvelant 48 caméras, la mise en place d'un poste opérateur mobile, la réalisation de nouvelles sessions de formation à l'outil et enfin l'interconnexion en fin d'année au centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie d'Evry.

Systèmes d'information :

2024 sera l'année d'amorce pour la refonte des infrastructures et le développement de la sécurisation du parc informatique et téléphonique. Elle concrétisera aussi l'élaboration de la stratégie d'un numérique plus responsable sur le territoire.

Pour ce faire, la Communauté de Communes du Val d'Essonne prévoit dans le cadre du budget 2024 :

- De **remplacer** un **serveur informatique** par un modèle plus performant, moins énergivore et mutualisable avec les communes
- De **renouveler** son **pare-feu** au siège afin d'apporter un niveau supérieur de sécurité ainsi que supporter les nouveaux besoins de l'EPCI et des communes adhérentes à la DMSI
- D'**amplifier** la couverture du **wifi public territorial** comme énoncé dans le Plan Numérique Intercommunal
- D'**implémenter** de nouvelles solutions applicatives pour la **sécurité** du **parc informatique** conformément aux recommandations de l'ANSSI

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Les investissements inscrits au PPI pour 2024 et les années suivantes font l'objet de demandes de subventions dans le cadre des dispositifs de financement de l'Etat, la Région Ile de France et le Département de l'Essonne.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2023-2026 est le suivant :

en € TTC	Libellé Destination	2023		2024			prospective	prospective
		BP 2023 + RàR	2023 (CA estimatif) Hors RAR	BP 2024	RàR N-1	Total Prévu (BP+RàR)	2025 prospective	2026 prospective
FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	ADM GENERAL	612 835 €	154 923 €	180 000 €	293 796 €	473 796 €	180 000 €	180 000 €
	SANTE	100 000 €	50 000 €	50 000 €	- €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
	TOURISME	73 462 €	4 264 €	24 000 €	33 544 €	57 544 €	24 000 €	24 000 €
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	9 328 €	- €	40 000 €	- €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
	DEVELOPPEMENT DURABLE	69 793 €	10 000 €	25 000 €	34 793 €	59 793 €	25 000 €	25 000 €
	EQUIPEMENTS SPORTIFS	500 000 €	- €	250 000 €	250 000 €	500 000 €	250 000 €	250 000 €
	SDAC - Aménagement cyclable			177 481 €		177 481 €	808 229 €	808 229 €
	Total des Dépenses	1 365 418 €	219 187 €	746 481 €	612 133 €	1 358 614 €	1 377 229 €	1 377 229 €
ENTRETIEN PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	ENTRETIEN HALLE DES SPORTS	149 500 €	73 528 €	53 500 €	47 389 €	100 889 €	- €	- €
	ENTRETIEN AGV	- €	28 525 €	2 600 €	- €	2 600 €	3 000 €	3 000 €
	ENTRETIEN SIEGE	- €	- €	68 500 €	- €	68 500 €	- €	- €
	ENTRETIEN CONSERVATOIRE	32 735 €	22 372 €	103 500 €	36 541 €	140 041 €	7 500 €	7 500 €
	ENTRETIEN MEDIATHEQUE	- €	- €	8 500 €	- €	8 500 €	- €	- €
	ENTRETIEN ZAE (hors VLG)	- €	- €	25 000 €	769 €	25 769 €	10 000 €	10 000 €
	ENTRETIEN ET TRAVAUX LOCAUX ZAE	- €	- €	20 000 €	- €	20 000 €	15 000 €	15 000 €
	Total des Dépenses	182 235 €	124 425 €	281 600 €	84 699 €	366 299 €	35 500 €	35 500 €
INFORMATIQUE	INFORMATIQUE	244 461 €	202 471 €	246 270 €	20 929 €	267 199 €	200 000 €	200 000 €
	Plan Numérique Intercommunal	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	VIDEO PROTECTION	1 393 205 €	366 850 €	50 000 €	489 611 €	539 611 €	74 090 €	74 090 €
	SDAN aménagement numérique	240 000 €	- €	240 000 €	- €	240 000 €	240 000 €	240 000 €
	Total des Dépenses	1 877 666 €	569 321 €	536 270 €	510 540 €	1 046 810 €	514 090 €	514 090 €
PMR	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	4 000 €	- €	40 000 €	- €	40 000 €		
	TRAVAUX	130 000 €	- €	- €	- €	- €	205 000 €	40 000 €
	Total des Dépenses	134 000 €	- €	40 000 €	- €	40 000 €	205 000 €	40 000 €
LIAISONS DOUCES	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	166 985 €	40 815 €	46 000 €	- €	46 000 €	139 952 €	139 952 €
	FONCIER	- €	- €	- €	- €	- €		
	TRAVAUX	250 000 €	- €	907 950 €	- €	907 950 €	1 452 345 €	1 452 345 €
	Total des Dépenses	416 985 €	40 815 €	953 950 €	- €	953 950 €	1 592 297 €	1 592 297 €
GYMNASSE MENECY	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	589 834 €	279 357 €	313 000 €	4 665 €	317 665 €		
	TRAVAUX ET AUTRES	809 495 €	4 023 081 €	4 682 000 €	30 987 €	4 712 987 €	- €	- €
	EQUIPEMENTS	250 000 €	- €	250 000 €	- €	250 000 €		
	Total des Dépenses	8 773 330 €	4 302 437 €	5 245 000 €	35 651 €	5 280 651 €	- €	- €
GYMNASSE CERNY	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	- €	- €	- €	- €	- €		659 000 €
	TRAVAUX ET AUTRES	- €	- €	- €	- €	- €		
	EQUIPEMENTS	- €	- €	- €	- €	- €		
	Total des Dépenses	- €	- €	- €	- €	- €	- €	659 000 €
SALLE MULTI- ACTIVITES D'HUISON LONGUEVILLE	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	72 198 €	11 373 €	360 150 €	825 €	360 975 €		
	FONCIER	- €	- €	1 €	- €	1 €		
	TRAVAUX ET AUTRES	- €	- €	- €	- €	- €	379 768 €	3 417 912 €
	EQUIPEMENTS	- €	- €	- €	- €	- €		
	Total des Dépenses	72 198 €	11 373 €	360 151 €	825 €	360 976 €	379 768 €	3 417 912 €
PISTE D'ATHLETISME VERT LE PETIT	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	20 000 €	- €	- €	- €	- €	380 000 €	
	TRAVAUX ET AUTRES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 875 000 €
	EQUIPEMENTS	- €	- €	- €	- €	- €		
	Total des Dépenses	20 000 €	- €	- €	- €	- €	380 000 €	2 875 000 €
SIEGE	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	26 580 €	8 673 €	- €	11 639 €	11 639 €		
	TRAVAUX ET AUTRES	350 000 €	124 385 €	160 000 €	189 706 €	349 706 €	- €	- €
	Total des Dépenses	376 580 €	133 058 €	160 000 €	201 344 €	361 344 €	- €	- €
BA 217	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	355 445 €	44 667 €	818 000 €	41 818 €	859 818 €		
	TRAVAUX DE VOIRIE	2 300 000 €	- €	- €	- €	- €	5 540 000 €	
	Total des Dépenses	2 680 445 €	44 667 €	818 000 €	41 818 €	859 818 €	5 540 000 €	- €

en € TTC	Libellé Destination	2023		2024			prospective	prospective
		BP 2023 + RàR	2023 (CA estimatif) Hors RAR	BP 2024	RàR N-1	Total Prévu (BP+RàR)	2025 prospective	2026 prospective
MONTVRAIN I Sortie sur RD153	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	8 397 €	5 874 €	- €	- €	- €		
	TRAVAUX ET AUTRES	65 500 €	58 774 €	- €	- €	- €		
	Total des Dépenses	73 897 €	64 648 €	- €	- €	- €	- €	- €
ZAE Locaux Croix Boissé	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	194 300 €	11 664 €	345 000 €	- €	345 000 €	- €	- €
	TRAVAUX ET AUTRES	35 000 €	- €	- €	- €	- €	637 500 €	1 912 500 €
	Total des Dépenses	229 300 €	11 664 €	345 000 €	- €	345 000 €	637 500 €	1 912 500 €
ZAE	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	- €	- €	70 000 €	- €	70 000 €	- €	- €
	TRAVAUX ET AUTRES	9 282 €	37 226 €	- €	- €	- €		
	Total des Dépenses	9 282 €	37 226 €	70 000 €	- €	70 000 €	- €	- €
SCOT PCAET	SCOT PCAET	46 854 €	21 843 €	20 000 €	107 923 €	127 923 €		
	Total des Dépenses	46 854 €	21 843 €	20 000 €	107 923 €	127 923 €	- €	- €
DESSERTE DU VAL D'ESSONNE	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	140 237 €	1 980 €	- €	- €	- €		
	TRAVAUX ET AUTRES	184 774 €	17 191 €	18 000 €	- €	18 000 €	- €	- €
	Total des Dépenses	325 011 €	19 171 €	18 000 €	- €	18 000 €	- €	- €
ENTREES DE VILLE Baulne, Cerny, Itteville et La Ferté-Alais	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	382 571 €	152 441 €	261 000 €	10 591 €	271 591 €		
	TRAVAUX ET AUTRES	5 971 816 €	- €	5 310 337 €	171 041 €	5 481 379 €		
	Total des Dépenses	6 354 387 €	152 441 €	5 571 337 €	181 633 €	5 752 970 €	- €	- €
GARE LFA	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	148 855 €	- €	- €	115 855 €	115 855 €		
	FONCIER	- €	- €	- €	- €	- €		
	Total des Dépenses	148 855 €	- €	- €	115 855 €	115 855 €	- €	- €
ENTREE DE VILLE MENNECY	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	34 615 €	16 264 €	650 €	- €	650 €	- €	- €
	TRAVAUX ET AUTRES	648 118 €	556 375 €	4 850 €	- €	4 850 €	- €	- €
	Total des Dépenses	682 733 €	572 640 €	5 500 €	- €	5 500 €	- €	- €
GARE ROUTIERE LYCEE DE CERNY	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	293 662 €	19 196 €	288 000 €	58 986 €	346 986 €		
	FONCIER	- €	- €	- €	- €	- €		
	Total des Dépenses	293 662 €	19 196 €	1 299 750 €	58 986 €	1 358 736 €	3 035 250 €	- €
AIRE DE GRAND PASSAGE	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	23 304 €	2 304 €	232 000 €	- €	232 000 €		
	FONCIER	- €	- €	- €	- €	- €		
	Total des Dépenses	23 304 €	2 304 €	232 000 €	- €	232 000 €	1 800 000 €	- €
PLATEAU DE L'ARDENAY	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	119 470 €	8 985 €		110 485 €	110 485 €		
	TRAVAUX ET AUTRES	- €	- €		- €	- €		
	Total des Dépenses	119 470 €	8 985 €	- €	110 485 €	110 485 €	- €	- €
PETITES VILLES DE DEMAIN	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	94 080 €	71 745 €		32 655 €	32 655 €		
	TRAVAUX ET AUTRES	- €	- €		- €	- €		
	Total des Dépenses	94 080 €	71 745 €	- €	32 655 €	32 655 €	- €	- €
DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Reprise Ferme de Bressonvilliers (étude)	52 752 €	35 526 €	150 000 €	5 460 €	155 460 €		
	TOURISME	10 148 €	- €	69 000 €	10 148 €	79 148 €		
	PROMOTION DU TERRITOIRE	22 500 €	15 000 €	- €	7 500 €	7 500 €	15 000 €	
	Total des Dépenses	223 073 €	59 956 €	219 000 €	23 108 €	242 108 €	15 000 €	- €
Total dépenses programme		24 569 916 €	6 520 397 €	16 922 039 €	2 117 656 €	19 039 695 €	15 511 633 €	12 423 527 €
Total subventions programme		4 390 640 €	1 635 556 €	4 394 676 €	4 925 €	4 399 601 €	2 247 176 €	1 918 068 €

Par ailleurs, les charges induites en dépenses de fonctionnement liées aux projets inscrits au PPI concernent les investissements suivants :

- Vidéoprotection : 28 K€ à compter de l'année 2024.
- Gymnase de Mennecy : 100 K€ à compter de l'année 2024.
- Montvrain I : 5 K€ à compter de l'année 2024.
- Gymnase de d'Huison-Longueville : 50 K€ à compter de l'année 2027.
- Gare routière lycée de Cerny : 106 K€ à compter de l'année 2026.
- Aire de grand passage : 122 K€ à compter de l'année 2025.



Communauté de Communes du Val d'Essonne

Parvis des Communautés BP 29
91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Tél. : 01 64 93 21 20

Fax : 01 64 93 22 03

Mail : ccve@ccvalessonne.com

www.valessonne.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi :
de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le vendredi : de 9h à 12h
et de 14h à 17h30



Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20240213-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024